



GUIDE DE LA VILLE DE
POUR LES NOUVEAUX VENUS

CORK



A NEWCOMER'S GUIDE TO CORK CITY

A NEWCOMER'S GUIDE TO CORK CITY

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R



www.corkcity.ie/newcomersguide

c/o Cork City Development Board, 89-90 South Mall, Cork
 Tel. 021 4924596, email dce@corkcity.ie



Clause de non responsabilité: Les membres du groupe Cork - One City, Many Communities ont fait tout ce qui était en leur possible pour garantir l'exactitude des informations contenues dans le Guide pour les nouveaux venus à Cork. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, préjudice ou désagrément subis par tout lecteur suite à toute information ou recommandation contenues dans le guide.

Index rapide Numéros utiles



Nom	Téléphone	Page
Bus Éireann	021 4508188	53
Centre pour les Personnes sans Emploi	021 4275876	16, 52
Centre d'Information des Citoyens	1890 777121	ii
Cois Tine	021 4316593	38, 58
Cork City Childcare Company (Compagnie de Soins aux Enfants)	021 4507942	48
Cork City Council (la Mairie de Cork)		
Logement	021 4966222	11
Subventions pour l'enseignement supérieur	021 4924087/96	51
Bibliothèques	021 4924900	59
Loisirs	021 4924323	61
Dept of Education & Science (Ministère de l'Éducation)	021 4536300	48
Dept of Enterprise, Trade & Employment (Ministère de l'Entreprise)		
Droits au travail	01 6313131/1890 201615	20
Permis de travail	01 6313333/08 or 1890 201616	14
Visas de travail	01 6313186	14
Dept of Foreign Affairs (Ministère des Affaires Étrangères)		
Visas	01 6331001	39
Naturalisation (mariage/ascendance)	01 4780822	39
Dept of Justice, Equality & Law Reform (Ministère de la Justice)		
Demandeurs d'asile	01 6028202	38
Naturalisation (résidence)	01 6167700	39
Dept of Social & Family Affairs (Ministère des Affaires Sociales et Familiales)	021 4270055	22, 25
Equality Authority	01 4173336/1890 245545	20, 27
Equality Tribunal (Tribunal des questions d'égalité)	01 4174100/1890 344424	27
FÁS	021 4856200	14
Garda Síochana (Force de police irlandais)		
Anglesea St	021 4522000	26
Section Immigration	021 4522086	26, 36
Ligne confidentielle	1800 666111	26
Immigrant Council of Ireland	01 8656525	39
Iarnrod Éireann (Chemins de Fer Irlandais)	021 4506766	53
Irish Refugee Council	01 8724424	38
Legal Aid Board (bureau d'aide judiciaire)	021 4275998/4551686	27
Local Employment Services (agences locales pour l'emploi)	021 4302310	16
Migrant Rights Centre	01 8881355	39
Motor Tax/Drivers Licences Office (Vignette automobile/permis de conduire)	021 4544566	34
NASC (Centre irlandais d'aide aux immigrants)	021 4317411	38, 58
National Car Testing Service	1890 200670	34
Refugee Information Service (service d'information aux réfugiés)	01 8382710	39
Refugee Legal Service (service légal aux réfugiés)	021 451000/1800 202420	27
Revenue Commissioners (Inspecteur des Impôts)	021 4325000	18
SONAS DP Ireland	021 4302310	38
Southern Health Board (services de santé et des services sociaux)	021 4965511	11, 12, 25, 42
Threshold	021 4271250	10

Message du lord-maire

Bienvenue à Cork, une ville maritime avant toute chose, le port est notre ouverture sur le monde. Une ville formée d'idées et d'individus, le respect de l'individu se trouve au cœur de notre philosophie. Nos habitants sont réputés pour leur gentillesse, leur chaleur et leur désir d'aider les autres.

Au cours de l'histoire des gens venus de tous les coins du monde se sont installés à Cork, des gens dont la culture et les coutumes ont aidé à façonner la ville telle qu'elle est aujourd'hui. En tant que nouvel habitant de Cork vous faites désormais partie de cette riche tradition.

Je suis convaincu que ce guide, qui est plein d'informations utiles concernant la vie et le travail à Cork vous aidera à vous installer dans votre nouveau foyer.

Conseiller Seán Martin
Lord-maire de la ville de Cork



Introduction

Ce guide a pour objectif de présenter à tous les nouveaux venus tous les aspects de la vie à Cork, de la recherche d'un endroit où loger ou d'un emploi à l'explication du système scolaire et des lignes de bus. Imprimé en anglais, en français, en russe et en roumain, il indique également aux lecteurs où ils peuvent obtenir de plus amples renseignements et de l'aide.

Ce guide est produit par le groupe Cork - One City, Many Communities. Ce partenariat élargi rassemble des organisations telles que le Conseil Municipal de Cork (Cork City Council), Cork City Partnership, le Projet Cork Social and Health Education, Irish Immigrant Voice, NASC - Irish Immigrant Support Centre, YMCA, Youth Information Centre et d'autres dont l'objectif est de promouvoir l'interculturalisme et la sensibilisation à la diversité culturelle de la ville.

Ce guide n'aurait pas vu le jour sans la participation de nombreuses personnes. Nous souhaitons remercier en particulier les membres du groupe de consultation, les représentants des nouvelles communautés à Cork qui ont bénévolement offert leur temps pour guide et façonner le développement de ce guide. Nous aimerions également remercier le chercheur Ali Dogan Demir et tous ceux qui ont financé ce guide, le Programme Know Racism, Comhairle, Cork City Council et le programme RAPID.

Le Comité Directeur
Cork One City, Many Communities

Comment utiliser ce Guide

Ce guide a pour objectif de donner une vue d'ensemble de certaines des informations clés dont vous avez besoin puisque vous êtes venu(e) vivre à Cork. Les versions dans les différentes langues sont également disponibles sur le site www.corkcity.ie/newcomersguide qui sera mis à jour pour mettre en évidence les nouveaux développements. Dans chaque chapitre, le guide répond à certaines des principales questions que vous vous posez peut-être et des sources d'information sont indiquées dans chaque section. Cependant, il contient également un certain nombre de sources d'informations d'ordre général qui sont très utiles et peuvent répondre à un grand nombre de questions.

Les Citizens Information Centres (Centres d'Information des Citoyens (CIC) offrent des informations gratuites, impartiales et confidentielles concernant tous les aspects des services publics et des droits. Ils sont ouverts à tous quels que soient la nationalité ou le statut.

A Cork, **les Centres d'Information des Citoyens** ont des bureaux aux adresses suivantes:

Centre Ville

80 South Mall, Tél 021 4277377.
Bureau d'Aide Judiciaire gratuite un mercredi sur deux, de 18h30 à 19h30

Blackpool

90 Great William O'Brien St.
Tél 021 4501787.

Blackrock

Heritage Business Park, Bessboro Road, Bessboro, Tél 1890 777121 et Convent Road, Tél 021 4358352.

Knocknaheeny

Harbour View Rd, Tél 021 4302301.

Mayfield

Newbury House, Old Youghal Road,
Tél 021 4508300.

Le CIC du centre ville est ouvert tous les jours de 10h00 à 16h00, tandis que les autres ont des horaires différents, il

est recommandé de téléphoner pour vérifier les heures d'ouverture.

Les Pages Jaunes (Golden Pages) est un annuaire qui contient les coordonnées d'un grand nombre de commerces et de services. Cet annuaire est distribué tous les ans à tous les foyers et des exemplaires peuvent également être consultés dans les bibliothèques ou sur le site www.GoldenPages.ie

Les deux sites Web qui suivent sont très utiles et contiennent des informations sur tous les services publics:

www.oasis.gov.ie

www.comhairle.ie

Le service téléphonique d'information pour les citoyens fonctionne de 9h à 21h. Tél 1890 777121 (tarif d'un appel local).

www.thegreenbook.ie propose une liste des services dans les secteurs juridiques, communautaires et bénévoles à Cork. Des exemplaires gratuits de cet annuaire sont également disponibles auprès du Dept of Social & Family Affairs (Services des Affaires Sociales et Familiales). Tél 021 4917477

Table des matières

1	PRESENTATION	
	Petite histoire de l'Irlande	1
	Histoire de Cork	3
	Culture & Habitudes de tous les jours	4
	Comprendre les habitants de Cork	6
	La météo	7
2	SE LOGER	
	Location à un particulier	8
	Acheter une maison	10
	Aides à votre disposition	10
	Hébergement d'urgence	12
3	EMPLOI	
	Permis de travail	13
	Visas de travail et autorisations de travail	14
	Trouver un emploi	14
	Salaires et impôts	17
	Vos droits au travail	19
4	INDEMNITES DE SECURITE SOCIALE	
	Allocation et assistance chômage	22
	Allocations familiales	23
	Allocation à parent isolé	23
	Supplément de revenu familial	23
	Allocation sociale supplémentaire	24
	Allocation de maternité	24
	Autres allocations	24
5	ORDRE PUBLIC	
	La force de police irlandaise	26
	Aide judiciaire	26
	Discrimination	27
6	CONDUIRE EN IRLANDE	
	Permis de conduire	32
	Assurance	33
	Vignette automobile	33
	Contrôle technique	34
	Stationnement	34
7	QUESTIONS D'IMMIGRATION	
	Visas	35
	Cartes d'immatriculation GNIB	36
	Demandeurs d'asile et réfugiés	36
	Aide aux immigrants	38
	Naturalisation	39
8	SERVICES MEDICAUX	
	Services médicaux publics	40
	Services médicaux privés	42
	Que faire en cas d'urgence	42
	Grossesse	43
	Pharmacies	43
9	SERVICES D'ASSISTANCE	
	Personnes handicapées	44
	Jeunes	45
	Femmes	45
	Personnes âgées	46
10	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	
	Ecoles maternelles et garderies	47
	Système éducatif	48
	Enseignement supérieur	49
	Enseignement et formation professionnels	51
	Cours d'anglais	52
11	VIE QUOTIDIENNE	
	Transports en commun	53
	Droits de vote	54
	Banques	55
	Jours fériés	55
	Média	55
	Communautés de foi	56
	Groupes des pays d'origine	57
	Endroits à visiter	58
	Bibliothèques	58
	Jardins publics	60
	Installations sportives	60

Presentation

Bienvenue à Cork: la deuxième ville et le plus grand comté d'Irlande. Ce chapitre vous propose une brève présentation de Cork: son histoire, sa culture, ses coutumes, et le plus important: sa météo!

L'Irlande est une petite île située à l'extrémité nord-ouest de l'Europe, elle mesure 486 km de long et 275 km de large. L'île est constituée de quatre provinces: l'Ulster, le Connaught, le Leinster et le Munster, divisées à leur tour en trente-deux comtés. 26 comtés constituent la République d'Irlande. Les 6 comtés restants en Ulster, constituent le territoire de l'Irlande du Nord qui fait partie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

La population de la République d'Irlande est assez faible. En 2002, la population totale était de 3,9 millions, plus de 1 million de personnes habitent à Dublin. La ville de Cork est la seconde ville la plus importante d'Irlande, avec une population de 123.000 habitants (325.000 autres personnes habitent dans le comté de Cork).



Petite histoire de l'Irlande

Lors de la dernière période glaciaire, l'île d'Irlande était en réalité reliée par la terre à la Grande-Bretagne. Tandis que les glaces fondaient et que le niveau des océans montait la liaison terrestre disparut peu à peu et en 6000 av. J.-C. l'Irlande était séparée de la Grande-Bretagne. Depuis cette époque, l'Irlande a été façonnée par l'arrivée de plusieurs groupes distincts, tels que les Celtes, les Vikings et les Anglo-Normands. La liste chronologique de la page suivante vous offre une vue d'ensemble schématique de base des moments décisifs de l'histoire de l'Irlande.

A dater de 2000	La croissance économique annonce une période de nette immigration.
1998	L'accord du Vendredi Saint met en place l'assemblée Stormont, l'Irlande du Nord est dirigée par des membres élus localement.
1973	L'Irlande devient membre de la Communauté Economique Européenne (maintenant l'UE).
1937	La nouvelle constitution déclare que l'Irlande est un état indépendant portant le nom de Eire.
1921	La guerre d'indépendance est suivie par le traité anglo-irlandais qui propose deux parlements séparés pour le nord de l'Irlande et les 26 comtés restants. Des divisions à propos de cette partition de l'Irlande donnent lieu à une guerre civile en 1922/23.
Fin 19e siècle	La pression se fait sentir en Irlande pour un gouvernement autonome (un parlement irlandais) et une réforme agraire.
1845-49	Les récoltes de pomme de terre sont mauvaises et entraînent la famine. 1,4 million de personnes meurent de faim tandis que 1,4 million quittent le pays pour les USA et ailleurs – cette tradition d'émigration s'est perpétuée jusqu'à un passé très récent.
1801	le Parlement Irlandais est aboli tandis que l'Irlande est intégrée au Royaume-Uni.
18e siècle	la Révolution Industrielle s'épanouit à Belfast, renforçant les liens économiques avec la Grande Bretagne.
17e siècle	De nombreuses terres sont confisquées aux Irlandais et distribuées aux nouveaux colons. "Les Lois Pénales" tentent d'éliminer le catholicisme.
16e siècle	Henry VIII et Elizabeth I renforcent le contrôle anglais sur l'Irlande et cherchent à réprimer le catholicisme.
15e siècle	L'influence anglaise se réduit peu à peu à une petite zone située autour de Dublin, connue sous le nom de "The Pale"
13-14e siècle	Les colons anglais colonisent certaines parties de l'Irlande – le développement du système légal et du parlement est basé sur le modèle anglais.
1169	Début des invasions anglo-normandes – en 1250 75% de l'Irlande était sous contrôle anglo-normand.
9 & 10e siècle	Les Vikings arrivent de Scandinavie.
432 AD	St Patrick arrive en Irlande et on considère généralement que c'est lui qui y a introduit le christianisme.
500 av. J.-C.	Arrivée des Celtes d'Europe Centrale– leur langue est associée à l'irlandais parlé aujourd'hui.
3000 av. J.-C.	Fin de l'âge de pierre (Néolithique) des peuplades agricoles arrivent en Irlande – on trouve de nombreux sites funéraires de cette époque partout dans le pays.
6000 av. J.-C.	Milieu de l'âge de pierre (Mésolithique) Les premiers habitants de l'Irlande.

Histoire de Cork

Le nom de Cork vient du mot irlandais "corcaigh" qui signifie "endroit marécageux", faisant référence aux nombreux marécages sur lesquels une grande partie de la ville s'est développée. Il est possible de retracer ses origines au début du 7e siècle, lorsque selon la légende, Saint Finbar fonda un monastère – probablement sur le site où s'élève aujourd'hui la Cathédrale St Fin Barre. Cette petite colonie initiale a donné naissance à la ville de Cork, qui s'est développée suite aux invasions vikings qui ont débuté au 9e siècle.

Les Vikings se sont peu à peu intégrés aux Celtes déjà présents et le développement de la ville de Cork a continué d'être façonné par des influences extérieures. Par la suite, ce furent les Anglo-Normands qui imposèrent leur influence après avoir capturé Cork en 1177. C'est sous leur présence que Cork reçut sa première Charte Royale en 1185 ce qui lui conféra le statut de ville. Le 800e anniversaire de cette charte a été célébré à Cork en 1985.

Au cours du 12e siècle, Cork continua de se développer en port de commerce. Une grande partie de la ville médiévale fortifiée se situait sur une île formée par les bras de la rivière Lee et on y pénétrait par les Portes Nord et Sud. Au cours de la reprise gaélique, qui débuta à la fin

du 14e siècle, une grande partie de la population des campagnes se remit à parler l'irlandais gaélique. Cependant, Cork et d'autres villes demeurèrent loyales à l'anglais. A cette époque, Cork observa un déclin économique qui dura jusqu'à la fin du 17e siècle.

Cork possède une solide histoire maritime et son port naturel en eaux profondes signifie qu'elle a toujours été un centre de commerce - des drakkars vikings aux ferries et aux cargos d'aujourd'hui. Au 18e siècle Cork retrouva une grande partie de son prestige en tant que centre commercial à cause de son port, grâce au commerce particulièrement important du blé, du beurre, de la laine et du boeuf. La ville s'élargit tandis que les marécages étaient asséchés.

La lutte pour l'indépendance à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle signifia une époque troublée dans tout le pays. A Cork cette période culmina en 1920, lorsque le lord-maire de la ville, Tomás MacCurtain, fut assassiné par les forces de la couronne britannique et que son successeur le lord-maire Terence MacSwiney mourut lors d'une grève de la faim dans une prison de Londres. A la fin de 1920 une grande partie de Cork, y compris l'Hôtel de Ville et St Patrick Street, fut incendiée par les forces britanniques.



En qualité de deuxième ville de la République d'Irlande, Cork a continué de se développer pendant tout le 20^e siècle. Le développement d'une solide industrie dans les domaines de la pharmacie, de l'ingénierie et de l'informatique a suivi le déclin des industries traditionnelles telle que la construction navale et l'industrie automobile.

De plus amples renseignements sur l'histoire de la ville de Cork peuvent être obtenus sur le site

www.corkcity.ie

Culture

La culture irlandaise est riche en diversité et reflète l'influence des Celtes, des Vikings, des Normands et de ceux qui sont arrivés en Irlande au fil des siècles. La langue irlandaise s'est développée à partir des dialectes celtes parlés au cours de l'âge de bronze en Irlande et en Grande-Bretagne. L'irlandais demeure la langue principale parlée dans certaines parties de l'Irlande (connues sous le nom "Gaeltacht") on l'observe sur les panneaux indicateurs et on l'entend à la radio et à la télévision.

En Irlande, les sports traditionnels incluent le hurling et le football gaélique. Ces deux sports sont pratiqués dans tout le pays et les équipes des comtés s'affrontent

féroce chaque année lors des championnats nationaux. Cork possède de solides antécédents en hurling et en football gaélique au niveau national et la fierté pour les résultats des équipes de Cork unit tous ses habitants.

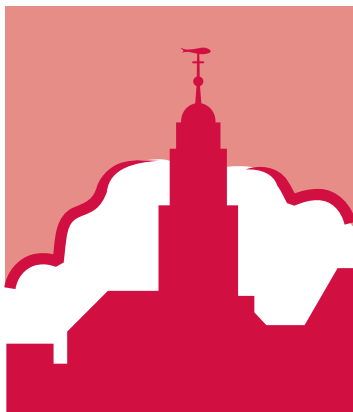
La musique irlandaise traditionnelle et folklorique fait partie d'une tradition musicale qui s'étend sur plusieurs générations. Les instruments traditionnels sont la harpe, les Uilleann Pipes, le Bodhrán, la flûte et le violon. La harpe est devenue le symbole de l'Irlande. De nos jours la culture de la musique traditionnelle irlandaise est étroitement associée aux pubs, où on joue très souvent de la musique.

La danse traditionnelle irlandaise reste très populaire, en particulier chez les enfants et elle est devenue célèbre dans le monde entier par le biais du spectacle "Riverdance". Les séances de danse irlandaise qui portent le nom de "ceilí", offrent à tous le plaisir de partager ces danses. Pendant toute la durée de 2005 Cork célébrera sa désignation de Capitale Européenne de la Culture grâce à un important programme de manifestations (www.cork2005.ie).

Habitudes de tous les jours

En tant que nouvel arrivant à Cork (et en Irlande) vous trouvez peut-être que certaines habitudes et règles tacites de comportement sont assez différentes de celles dont vous avez l'habitude. Ceci peut donner lieu à des malentendus. Voici certains points utiles à rappeler:

- Les Irlandais sont en général très polis et utilisent souvent les expressions telles que “please” (s'il vous plaît), “thank you” (merci), “if you wouldn't mind” (si cela ne vous dérange pas), “sorry” (désolé), etc.
- Souvent les Irlandais n'aiment pas dire "Non" directement. En général ils sont polis et amicaux et adoucissent la négation en disant des choses comme “I am afraid not” (j'ai bien peur que non), “Unfortunately”



(malheureusement), “I am sorry” (je suis désolé) ou simplement “Sorry” (désolé).

- En général, les Irlandais se serrent la main lorsqu'ils se saluent. Lorsqu'on s'adresse à quelqu'un il est normal et poli de le/la regarder dans les yeux. Détourner les yeux en parlant peut être interprété comme un manque d'intérêt.
- Lorsqu'on attend son tour, par exemple à la banque, à la poste, dans un magasin, etc., il est d'usage de se placer à la fin de la file de personnes qui attendent déjà. Cette file est généralement bien visible. Dans certains cas, comme lorsqu'on attend le bus, il peut ne pas y avoir de queue. Cependant, même dans cette situation, les gens vérifient qui était là avant eux et les laissent monter dans le bus en premier.
- La plupart des Irlandais envoient des cartes à leurs amis et aux membres de leur famille pour les occasions telles que les anniversaires, les anniversaires de mariage, le jour de Noël, les mariages, les naissances, etc.

Comprendre les habitants de Cork

Vous remarquerez que les Irlandais ont des accents. Il existe une grande variété d'accents, selon l'endroit d'où vient la personne. L'accent de Cork peut être difficile à comprendre, jusqu'à ce que vous vous y habituiez, car les gens ont tendance à parler vite. Demandez-leur poliment de parler moins vite, cela ne les dérangera pas. A Cork les gens utilisent également un dialecte local qui peut les rendre plus difficiles à comprendre. Voici certains des mots et des phrases utilisés le plus souvent:

“Boy” souvent ajouté à la fin des phrases, par exemple “good on you boy” est une formule pour s'adresser à quelqu'un.

“C'mere” (or “c'mere to me”)

Signifie littéralement “vient ici” mais il s'agit en réalité d'une expression pour obtenir l'attention de quelqu'un de même que “listen” ou même simplement “hey”.

“Cop on” signifie “bon sens” – peut être utilisé comme un verbe ou un nom, “cop yourself on” – Aie un peu de bon sens.

“Craic” Prononcé “crack” signifie plaisir, amusement et rires – fait souvent référence à une soirée réussie.

“Grand” Signifie littéralement “impressionnant” et il est également utilisé pour “thousand”. A Cork il signifie, “excellent, bon, OK”. Par exemple si vous demandez à quelqu'un comment il/elle va, il vous répondra certainement, “grand”.

“I will, yeah!” littéralement “ok, je vais le faire” mais souvent utilisé de façon sarcastique et signifie en fait, “Non, je ne le ferai pas!”

“It is sorted” Signifie littéralement “C'est fait” mais peut également signifier, “c'est en cours ou ce sera fait”.

“Lad(s)” Toute personne de sexe masculin, mais généralement un ami. Utilisé au pluriel, il peut désigner un groupe de garçons ou de filles.

“Like” Généralement utilisé pour comparer quelque chose, mais à Cork il peut être placé n'importe où dans la phrase – souvent à la fin (ex: do you know like?). Dans ce contexte, “like” n'a pas vraiment de sens en particulier.

“Sorry” Littéralement une excuse, mais dans la plupart des cas “Excuse me” et il prend également la place de “No” lorsque c'est trop impoli de dire non directement.

“Your man” Littéralement “l'homme qui t'appartient” mais à Cork on l'utilise pour faire référence à quelqu'un en particulier.

La météo

Le temps qu'il fait est un des sujets de conversation préférés des Irlandais. Les étrangers qui se croisent dans la rue se disent souvent "lovely day" ou plus souvent échangent un commentaire sur la pluie. Les températures sont plus ou moins identiques dans l'ensemble du pays. Les mois les plus froids sont les mois de janvier et février avec des températures moyennes oscillant entre 4°C et 7°C, et juillet et août sont les mois les plus chauds. Les températures extrêmes, inférieures à -3°C ou supérieures à 26°C, sont très rares. La neige est très rare, mais la pluie est souvent présente toute l'année. Les mois les plus humides sont généralement décembre et janvier.

Etant donné que l'Irlande se situe au nord ouest de l'Europe, les jours sont plus longs en été et plus courts en hiver. En été la nuit tombe vers 10 heures le soir tandis qu'en hiver il peut faire nuit à 5 heures de l'après-midi. Afin d'éviter des journées très sombres, les pendules sont retardées d'une heure en automne (en général de dernier dimanche d'octobre), et elles sont avancées d'une heure le dernier dimanche de mars.



Se Loger



Lorsque vous recherchez un logement à Cork, plusieurs choix se présentent à vous. Vous pouvez d'abord louer un logement, généralement auprès d'un particulier. Les types de logements en location comprennent des maisons, des appartements ou des maisons à partager (ex. une pièce dans une maison louée par d'autres) et des chambres meublées, (bed-sits) (une pièce qui sert à la fois de chambre à coucher et de salon, plus une salle de bain commune et des possibilités limitées pour cuisiner). Vous pouvez également décider d'acheter votre propre maison. Quel que soit votre choix, certains des points importants à ne pas négliger sont indiqués ci-dessous.

Location à un particulier

Comment trouver le bon endroit?

Trouver un logement à Cork au bon endroit et au bon prix peut se révéler difficile. Essayez en particulier d'éviter la fin août et septembre/octobre lorsque l'université et les

établissements d'enseignement supérieur de Cork font leur rentrée. A cette époque, des milliers d'étudiants venus de tout le pays cherchent également un logement. Lorsque vous cherchez un logement, il est utile de consulter les petites annonces dans les journaux locaux et les journaux du soir comme l'Evening Echo vendu tous les jours en début d'après-midi, (cherchez dans la section des petites annonces – en général les rubriques sont “accommodation” ou “house share”). Si une annonce vous intéresse et que vous souhaitez visiter l'endroit, prenez rendez-vous pour visiter le logement. Vous devrez contacter le propriétaire le plus vite possible car le logement pourrait être loué en quelques heures.

Les annonces dans les journaux comprennent de nombreuses abréviations, voici les plus communes:

CH: Central Heating = chauffage central. (GFCH = chauffage central au gaz).

FF: Fully Furnished = meublé.

NRA: No Rent Allowance = les personnes bénéficiant de l'allocation logement ne sont pas acceptées.

Professional (or prof): salarié.

NS: Non-Smoker = non fumeur.

Vous pouvez également trouver un logement par le biais des agences de location (letting and accommodation agencies) et des agents immobiliers (estate agents) (pour obtenir leurs coordonnées, consultez les Pages Jaunes sous la rubrique "letting agents"). Cependant, la plupart des agences facturent des honoraires alors vérifiez leurs tarifs et leurs services à l'avance. Vous pouvez également consulter les panneaux d'affichage dans les supermarchés et à l'université. Il y a aussi quelques sites Web sur l'Internet avec les coordonnées de logements à louer. Vous pouvez également mettre une annonce dans le journal local.

Loyers, acomptes et contrats

Une fois que vous avez trouvé un logement qui vous convient, vérifiez que vous comprenez les conditions, par exemple le montant du loyer (rent), quand il doit être payé, est ce qu'il inclut les factures de gaz, d'électricité et pour la collecte des ordures ménagères par exemple, combien de temps vous pouvez rester, etc. La plupart des propriétaires

demandent un acompte (a deposit) (généralement un mois de loyer) ainsi qu'un mois de loyer d'avance.

Demandez toujours un reçu.

L'acompte doit vous être rendu lorsque vous partez, à condition que vous ayez payé toutes les factures, donné un préavis raisonnable et que vous n'ayez pas endommagé le logement. Tous les propriétaires devraient (mais beaucoup ne le font pas) vous remettre un carnet de location (a rent book), où sont indiqués leur nom et adresse et l'acompte et les loyers payés.

Votre propriétaire peut vous demander de signer un bail (a lease). Un bail est un contrat écrit qui contient les conditions dont vous avez tous les deux convenu. Un bail est d'ordinaire fixé pour une durée déterminée, (ex: 6 ou 12 mois) et si vous partez avant, alors vous devez payer le loyer pour la durée restante du bail. Si vous signez un bail avec d'autres, vous êtes responsable du loyer de chacun. Si vous ne comprenez pas les termes et conditions d'un bail, contactez Threshold (voir adresse ci-dessous) qui vous offrira des conseils gratuits avant la signature.

Quels sont vos droits?

Votre propriétaire ne peut pas vous demander de partir au cours de votre bail, excepté si vous n'avez pas respecté les termes du contrat. Votre loyer ne peut pas être augmenté

pendant cette durée, excepté si une condition figure dans le bail. Même si vous n'avez pas de bail, votre propriétaire doit vous donner quatre semaines de préavis par écrit s'il souhaite que vous quittiez les lieux (vous devez agir de même si vous souhaitez partir).

Si vous pensez que votre acompte a été retenu sans raison valable, que les termes de votre contrat n'ont pas été respectés ou si vous avez des problèmes avec votre propriétaire, contactez Threshold pour des conseils gratuits concernant le logement.

Coordonnées

Threshold,
Father Matthew Quay, Cork,
Tél 021 4271250,
e-mail: threshold@tinet.ie
www.threshold.ie

Acheter une maison

Pour acheter une maison en Irlande, vous aurez probablement besoin d'obtenir un prêt (a loan) auprès d'une banque irlandaise. Ce prêt s'appelle un "mortgage" (emprunt-logement) et il est généralement remboursable sur une période de 25 ans ou plus. En plus de votre prêt, il vous faudra également payer un acompte important. La taille de

l'emprunt auquel vous aurez droit dépend de votre salaire. Des informations concernant les autres frais relatifs à l'achat d'une maison et des conseils eu égard aux emprunts-logement peuvent être obtenus auprès de courtiers en prêts hypothécaires indépendants (independent mortgage brokers), des banques et des sociétés de crédit immobilier (building societies). Cependant, ils ont tous des taux d'intérêts différents, il est donc important de bien chercher.

Le prix de l'immobilier a beaucoup augmenté ces dernières années et il est très élevé dans les villes. En 2004 le prix d'achat moyen d'une maison à Cork s'élève à 230.000€. Les maisons sont généralement présentées à la vente et vendues par le biais d'agents immobiliers (estate agents), bien que quelques unes soient vendues en privé, par exemple par le biais d'annonces dans les journaux.

Aides à votre disposition

Les autorités locales (ex: Cork City Council) aident ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de louer leur propre maison en proposant des maisons et des appartements à des loyers peu élevés. La demande pour ce type de logement est élevée et la priorité est donnée aux familles avec des enfants et aux personnes âgées. Les demandeurs doivent répondre

aux critères d'éligibilité (ex: à propos des niveaux de revenus) et ensuite ils peuvent passer des mois voire des années sur une liste d'attente avant d'obtenir un logement.

Les autorités locales aident également les gens de revenus modestes à acheter leur maison, par le biais de programmes tels que:

Shared ownership (Propriété partagée) – la maison appartient conjointement à l'acheteur et au conseil.

Affordable housing (Logement abordable) – des maisons sont vendues à des acheteurs qui remplissent les conditions, à un prix inférieur à la valeur du marché.

L'éligibilité aux deux programmes dépend du niveau de besoin, des ressources et du statut de résidence.

Si vous habitez dans un logement loué dans le privé et recevez des prestations sociales (social welfare) et des allocations de l'administration de la santé (health board) vous avez peut être droit à une allocation pour vous aider à payer votre loyer. La taille de l'allocation dépend de vos ressources et du montant du loyer à payer chaque semaine. Comme pour toutes les prestations sociales, pour y avoir droit vous devez bénéficier du statut de "résident habituel" (voir page 22).

Pour de plus amples détails

Local Authority Housing Support,
Cork City Council, City Hall, Cork,
tél 021 4966222.

Rent Allowance, Southern Health
Board, Community Welfare
Headquarters, Abbey Court House,
George's Quay, Cork, tél 021 4965511



Hébergement d'urgence

Si vous ne savez pas où rester en cas d'urgence ou de crise, plusieurs organisations offrent un hébergement temporaire aux sans-abri. Vous devez contacter en premier lieu votre assistante sociale locale (local Community Welfare Officer) au Southern Health Board, qui vous renseignera sur vos droits.

Si vous avez besoin d'aide en dehors des heures de bureau, il existe un certain nombre d'organisations bénévoles qui proposent un hébergement d'urgence, de la nourriture et d'autres formes d'assistance.

Coordonnées

Southern Health Board, Community Welfare Headquarters, Abbey Court House, George's Quay, Cork, tél 021 4965511. Le bureau est ouvert pendant les heures de bureau du lundi au vendredi

Hébergement d'urgence

Cork Simon Community

(Centre d'hébergement et d'accueil pour hommes et femmes âgés de 18 ans et plus) Andersons Quay, Cork. Tél 021 4278728 (24h/24, 7j/7)

Society of St. Vincent de Paul

Dirige le St Vincent's Hostel (pour les hommes uniquement), Anglesea Terrace, Cork. Tél 021 4317899 jusqu'à 21h, du lundi au dimanche.

Edel House

(hébergement pour les femmes et les enfants), Grattan Street, Cork. Tél 021 4274240, Ouvert 24h/24, du lundi au dimanche

Riverview

(hébergement temporaire pour adolescentes de 15 à 18 ans), 3 North Mall, Cork. Tél 021 4304205. Ouvert 24h/24, du lundi au dimanche

Emploi

Les règles selon lesquelles il est décidé qui peut travailler librement en Irlande et qui a besoin d'une autorisation (un permis, un visa ou une autorisation) sont compliquées. Nous avons essayé de vous donner une vue d'ensemble de la situation actuelle, mais n'avons pas pu aborder tous les cas.

Permis de travail

De nombreuses personnes sont autorisées à travailler sans permis de travail, y compris:

- Les citoyens d'un pays de l'espace économique européen (EEE) (les pays de l'UE plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et la Suisse.
- Les personnes qui ont reçu le statut de réfugié.
- Les étudiants (jusqu'à vingt heures par semaine en période de cours, à plein temps pendant les vacances).
- Les travailleurs qui ne sont pas originaires d'un pays de l'espace économique européen (EEE) employés légalement dans un pays membre et qui sont envoyés temporairement sous contrat dans un autre état membre.
- Les personnes qui ont reçu l'autorisation de demeurer en Irlande pour les raisons suivantes:
 - leur conjoint ou leur enfant est



citoyen irlandais.

- elles ont reçu temporairement l'autorisation de demeurer pour des raisons humanitaires, ayant pris part à la procédure d'asile.

Si vous avez besoin d'un permis de travail il est important de noter que celui-ci ne peut être demandé que par un employeur pour un employé potentiel. L'employeur doit avoir un permis avant que l'employé ne commence à travailler. Travailler sans permis de travail valide est un délit en vertu de la législation irlandaise. Si vous avez un permis de travail, il est possible de changer d'employeur, mais uniquement si le nouvel employeur obtient un permis de travail en votre faveur. Le permis de travail existant doit être renvoyé au ministère par l'ancien employeur avec une lettre explicative.

Selon la durée concernée, un permis de travail coûte à l'employeur entre 65€ et 500€. Un permis peut avoir une durée d'un an. Les demandes de renouvellement de permis doivent être faites avant la fin du permis en cours. Le délai d'attente normal est de 8 à 10 semaines mais il peut être plus long selon le nombre de demandes.

Visas de travail et autorisations de travail

En raison d'une pénurie de compétences dans certains secteurs en Irlande, il est possible de demander un visa de travail ou une autorisation de travail. Les demandes doivent être faites à l'extérieur de l'Irlande et le demandeur doit posséder une offre et un contrat de travail d'un employeur en Irlande dans un des secteurs cités (tels que le secteur de la santé, de l'informatique, du bâtiment et de l'urbanisme). La différence essentielle entre ces derniers et un permis de travail est que les visas de travail/autorisations de travail sont accordés au départ pour une durée de 2 ans et que l'employé peut changer d'employeur (à condition de rester dans le même secteur).

Pour de plus amples renseignements

Pour les renseignements les plus récents et les formulaires de demande, veuillez consulter: Department of Enterprise, Trade and Employment, Davitt House, 65a Adelaide Road, Dublin 2. www.entemp.ie

Section Permis de Travail
Tél 01 6313333/3308
email. workpermits@entemp.ie

Visas de travail tél 01 6313186
email. workingvisas@entemp.ie

Trouver un emploi

A Cork, il existe plusieurs sources utiles lorsque vous êtes à la recherche d'un emploi. Tout d'abord des emplois sont proposés dans les journaux. L'édition du vendredi du Irish Times et du Irish Examiner et l'édition du jeudi du Irish Independent comprennent de nombreuses offres d'emploi. Les emplois présentés dans ces journaux peuvent être basés n'importe où en Irlande. L'Evening Echo basé à Cork, contient des offres d'emploi tous les jours et il s'agit souvent de postes basés à Cork.

Les emplois sont également présentés dans les bureaux FÁS et les services locaux pour l'emploi (voir page 16)

Coordonnées

FÁS Employment Services Office,
Sullivan's Quay, Cork.
Tél 021 4856200 et au FÁS Centre,
30/31 Shandon Street, Cork.
Tel 021 4946162.

Cork a aussi plusieurs agences de recrutement (qui figurent toutes dans les Pages Jaunes dans la rubrique "Recruitment Specialists"). De nombreuses agences de recrutement sont accessibles en ligne – elles incluent: www.irishjobs.ie, www.bestjobs.ie, www.recruitireland.com, www.jobsireland.com, www.topjobs.ie et www.monster.ie

Comment postuler pour un emploi?

Une fois que vous avez trouvé une offre d'emploi qui vous intéresse et qui semble correspondre à vos compétences, l'étape suivante est de postuler pour le poste. L'offre vous indique comment vous y prendre, il faut généralement envoyer une lettre de motivation et un CV (voir ci-dessous) avant une date indiquée. Il est important de ne pas manquer cette date, car en général les demandes tardives ne sont pas prises en considération. L'employeur peut exiger que vous utilisiez un formulaire de demande, ceci est généralement indiqué dans l'annonce et vous pouvez vous le procurer auprès de l'employeur.

Curriculum Vitae (CV)

Un CV (curriculum vitae) offre une brève vue d'ensemble des études que vous avez suivies et de votre expérience professionnelle, il cherche à démontrer à l'employeur pourquoi vous convenez à l'emploi en question. Un CV comprend les éléments suivants:

- Renseignements personnels (nom, âge, coordonnées, etc.)
- Etudes suivies
- Expérience professionnelle et historique professionnel.
- Intérêts et activités.
- Informations supplémentaires telles que la connaissance d'une langue étrangère, les compétences en informatique, etc.
- Noms et adresses de personnes qui vous donneront une référence (en général d'anciens employeurs).

La présentation d'un CV est importante. Il doit être facile à lire, clair et précis (1 à 2 pages maximum). Comme l'espace est limité, vous devez adapter votre CV afin qu'il corresponde aux différentes exigences de chaque emploi pour lequel vous postulez. Vous pouvez obtenir des exemples de CV sur l'Internet (ex. www.ucc.ie/careers) et auprès des agences de recrutement.

Qu'est ce qu'une lettre de motivation

Lorsque vous postulez pour un emploi, envoyez toujours une lettre de motivation avec votre demande ou votre CV. Commencez la lettre par "Dear Sir/Madam" si vous ne connaissez pas son nom de famille. Concluez par "Yours sincerely".

Commencez par indiquer le poste pour lequel vous postulez et où vous avez pris connaissance du poste vacant. Continuez en disant pourquoi cet emploi vous intéresse. Mentionnez vos compétences et votre expérience professionnelle associées à ce poste. Terminez par indiquer votre disponibilité pour un entretien et si nécessaire demandez de plus amples renseignements.

L'entretien

L'employeur va inviter à un entretien les postulants qui semblent correspondre le mieux à l'emploi. Si vous êtes convié à un entretien, il faut bien vous préparer. Essayez de savoir si l'entretien comprend des tests d'aptitude (compétences, capacités). Faites des recherches sur l'entreprise

et le poste. Déterminez vos points forts et vos points faibles. Prévoyez d'arriver avec 20 à 30 minutes d'avance. Habillez-vous avec soin et serrez la main avec confiance. Ecoutez attentivement les questions et répondez clairement et succinctement. Si vous ne comprenez pas une question, demandez des explications. Si vous ne savez pas répondre à une question, indiquez-le. Lorsqu'on vous offre la possibilité de poser des questions, c'est le moment d'indiquer ce que vous savez sur l'entreprise. Partez sur une note positive.

Aide à la recherche d'un emploi

Il existe un certain nombre d'organisations qui proposent une aide gratuite aux personnes qui recherchent un emploi (à condition qu'elles aient le droit de travailler en Irlande). FÁS propose une série de services pour aider les gens à trouver un emploi, y compris, l'orientation professionnelle, des renseignements sur les emplois et les possibilités de formation. La première chose à faire est de vous inscrire auprès de votre bureau FÁS le plus proche (Coordonnées page 14).

Les agences pour l'emploi (Local Employment Service (LES)) ont des bureaux partout à Cork, qui aident les personnes qui sont sans emploi depuis plusieurs mois ou qui éprouvent certaines difficultés à trouver un emploi. (ex. parents isolés, personnes souffrant d'un handicap et réfugiés). Ce service est gratuit,

confidentiel et propose un soutien en matière d'orientation, d'éducation et de formation, de rédaction de CV, de préparation à l'entretien et de placement. Il y a 7 bureaux LES à Cork City.

Bureaux LES à Cork

Blackpool/The Glen: Gt. William O'Brien Street, Blackpool, Cork.
Tél 021 4506266.

City Centre: Government Buildings, Sullivan's Quay, Cork.
Tél 021 4856437

Churchfield/Farranree: Parochial Hall, Knockfree Avenue, Gurranaברה, Cork.
Tél 021 4211048.

Knocknaheeny: Hollyhill Shopping Centre, Hollyhill, Cork.
Tél 021 4211050

Mahon: Portacabin, Ringmahon House, Mahon, Cork.
Tel 021 4975883

Mayfield: Old Youghal Road, Mayfield, Cork. Tel 021 4507499

Togher: Greenwood Estate, Togher, Cork. Tél 021 4320428

Le centre pour les Personnes sans Emploi (Centre for the Unemployed), 13 North Main Street Cork.
Tél.: 021 4275876 propose également un service gratuit d'assistance et de préparation de CV.
e-mail cctu@eircom.net

Salaires & impôts

Une fois que vous aurez un emploi, vous paierez des impôts dans le système PAYE (prélèvement de l'impôt à la source) (à moins d'être un travailleur indépendant). Dans le système PAYE le montant des impôts dont vous êtes redevable est calculé par votre employeur et déduit de votre salaire toutes les semaines ou tous les mois. Des cotisations PRSI (Pay Related Social Insurance [cotisations de sécurité sociale]) seront également déduites de votre salaire si vous dépassez un certain montant. Vos cotisations PRSI peuvent vous donner droit à des allocations de protection sociale à un moment ultérieur. Tous les employés ont le droit de recevoir une fiche de salaire de la part de leur employeur. Il s'agit d'un document écrit confidentiel, indiquant le total brut du salaire, le détail des déductions éventuelles, par exemple les cotisations PRSI et PAYE et le salaire net après déductions.

Peu après la fin de chaque année financière (31 décembre) votre employeur doit vous donner un formulaire P60. Ce dernier indique le montant brut de salaire reçu, plus le détail des déductions PAYE et PRSI. Si vous quittez le pays avant la fin de l'année financière, vous pouvez avoir droit à un remboursement d'impôts. Votre P60 est important et doit être conservé soigneusement, car vous pourriez en avoir besoin pour réclamer des prestations sociales ou un remboursement d'impôts. Il vous sert également de justificatif des

déductions effectuées sur votre salaire. Si vous quittez votre emploi, votre employeur doit vous remettre un formulaire P45, que vous remettrez ensuite à votre nouvel employeur.

Lorsque vous commencez à travailler pour la première fois, vous devez contacter le centre des impôts (tax office) pour obtenir un CTC (Certificate of Tax Credits [certificat de crédits d'impôt]). Cependant, avant de contacter le centre des impôts vous devez avoir votre numéro PPS (voir ci-dessous) – indiquez toujours ce numéro lorsque vous contactez le centre des impôts. Complétez un formulaire 12A, qui est à votre disposition dans tous les centres des impôts ou sur le site Web de l'inspecteur des impôts, www.revenue.ie. Après avoir reçu votre demande, le centre des impôts vous enverra ainsi qu'à votre employeur un certificat de crédits d'impôts qui indique en détail le montant des crédits d'impôts et le taux limite usuel dû. Si votre employeur n'a pas de CTC pour vous, il doit déduire l'impôt au taux d'urgence, ce qui peut avoir comme résultat des déductions excessives (bien qu'elles vous seront remboursées plus tard).

Numéro PPS

Tous les employés doivent avoir un numéro PPS (Numéro Personnel de Service Public). Ce numéro est votre seule référence pour toutes vos relations avec le service public, par exemple demander aux Revenue Commissioners (perception) un

certificat de crédits d'impôts, demander un paiement au Dept of Social & Family Affairs etc. En matière d'emploi, il est recommandé de faire la demande dès que possible car sans numéro PPS vous serez imposé au taux le plus élevé.

Les numéros PPS sont attribués par votre centre de protection sociale (Social Welfare Office) le plus proche. Vous devez faire la demande en personne, remplir le formulaire de demande (Reg 1) dans le centre et fournir une pièce d'identité. Vous devrez apporter avec vous un passeport, une carte d'identité ou une carte d'immigration (dans le cas d'un ressortissant d'un pays situé en dehors de l'EEE) et un justificatif d'adresse en Irlande. On vous demandera peut-être également un justificatif d'activité dans votre pays d'origine (i.e. certificat de naissance/travail/chômage/ résidence/ assujettissement à l'impôt/éducation), il est donc recommandé d'apporter ces documents avec vous. Si vous avez un problème avec ces documents, appelez le 021 4270055 auparavant pour recevoir quelques conseils. De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur le site Web suivant: www.welfare.ie

Pour de plus amples renseignements

Les prospectus et les formulaires suivants contiennent de plus amples renseignements concernant les crédits personnels d'impôt et le système d'imposition PAYE.

- IT1 Crédits, taux et dégrèvements d'impôts
- IT2 Imposition des couples mariés
- IT11 Guide de l'employé au PRSI
- IT20A PAYE/PRSI sur les indemnités de travail (à compter du 1/1/04)
- OP1 Formulaire de demande de crédit d'impôt pour parent isolé
- Rent 1 Formulaire de demande de dégrèvement de loyer
- RES2 Venir habiter en Irlande

Ces formulaires sont disponibles si vous appelez le numéro vert 1890 306706 ou auprès de votre centre des impôts le plus proche: Office of the Revenue Commissioners, Government Offices, Sullivan's Quay, Cork, Tél 021 4325000. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site Web www.revenue.ie

Vos droits au travail

Il existe une législation importante qui garantit des droits et une protection minimum aux travailleurs à temps plein et à temps partiel. Voici quelques exemples de ces droits:

Contrat: Lorsque vous commencez un nouvel emploi, votre employeur et vous signez un document détaillant les conditions d'emploi. Ce dernier indique en détail votre salaire, vos heures de travail, vos pauses, vos vacances, vos congés maternité, vos congés maladie, etc. A la fin de la période de paiement, votre employeur vous remet une fiche de salaire qui indique votre salaire et les déductions d'impôt, d'assurance sociale (PRSI) etc.

Droits associés au salaire: En général les travailleurs ont droit à un salaire minimum, en 2004 il s'élevait à 7€ de l'heure. Cependant, cela ne s'applique pas à tous les employés, par exemple les personnes âgées de moins de 18 ans, et les personnes qui n'ont pas travaillé pendant deux ans. Certains secteurs de l'industrie, y compris l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration sont couverts par des contrats qui indiquent un taux de salaire minimum qui peut être supérieur au salaire minimum national.

Droits en matière d'heures de travail: En moyenne, un employeur ne doit pas exiger que vous travailliez plus de 48 heures par semaine (généralement réparti sur 4 mois);

vous avez droit à au moins 11 heures de repos consécutives (pauses) par période de 24 heures et à au moins un repos de 24 heures par semaine. Les employés qui travaillent le dimanche ont le droit d'être indemnisés par un supplément de salaire ou de temps en contrepartie (par exemple, congé payé à une date ultérieure).

Vacances: Les employés ont droit à au moins vingt jours de vacances (ou congé annuel) chaque année, plus 9 jours fériés. Lorsque les employés doivent travailler un jour férié, ils doivent recevoir un jour de salaire ou un jour de congé supplémentaire. Les employés à temps partiel ont également droit à des vacances dont le nombre de jours dépend de leur nombre d'heures de travail.

Congé de maternité et parental: Si vous êtes enceinte, vous avez droit à au moins 18 semaines de congé maternité de votre emploi. Vous pouvez également prendre 8 semaines supplémentaires, mais vous ne bénéficierez pas de l'allocation de maternité pour ces 8 semaines supplémentaires. Chaque parent a également droit à 14 semaines de congé parental sans solde pour chaque enfant, ce congé peut être pris en une seule fois ou en plusieurs fois jusqu'aux cinq ans de l'enfant.

Protection contre la discrimination
Le Employment Equality Act (loi sur l'égalité en matière d'emploi) interdit la discrimination à l'encontre des employés dans un certain nombre de

domaines, incluant l'âge, le sexe, la race, la religion, la situation familiale, la situation de famille, le handicap, l'orientation sexuelle et l'appartenance à la communauté itinérante. Cette loi empêche la discrimination non seulement en matière d'accès à l'emploi, mais également en matière de conditions d'emploi: formation, promotion, etc.

D'autres articles de loi obligent les employeurs à donner un préavis minimum avant de licencier un employé et déterminent un paiement minimum pour les travailleurs qui sont licenciés. Ce petit guide ne peut vous donner qu'un aperçu de cette législation.

Que faire si j'ai un problème avec mon employeur?

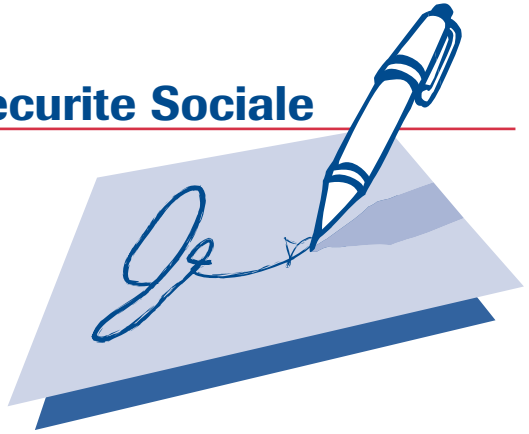
Si vous pensez que votre employeur vous a traité injustement eu égard à votre salaire, vos vacances, vos conditions de travail, vos heures de travail, votre licenciement, votre licenciement abusif, etc. vous pouvez contacter le Independent Workers Union Centre (Centre indépendant de syndicat des travailleurs) pour une consultation gratuite - 55 North Main Street, Cork, tél 021 4277151.

Pour de plus amples renseignements

Dept of Enterprise, Trade and Employment
Employment Rights Information Unit
Davitt House
65a Adelaide Road
Dublin 2
Tél 01 6313131
Appel local 1890 201615
www.entemp.ie

Equality Authority
2 Clonmel St., Dublin 2.
Tél 01 417 3336
Appel local 1890 245545

Indemnités de Sécurité Sociale



En Irlande, le système de sécurité sociale (Social Welfare) propose une série d'allocations de chômage et de soutien familial ainsi que d'autres services. Celles-ci sont destinées aux personnes ayant des besoins spécifiques, par exemple, les personnes sans emploi, les familles, les personnes souffrant d'un handicap et les personnes ayant un parent handicapé ou malade à charge. Les prestations sociales se répartissent en 2 groupes: le régime d'assurance sociale et le régime d'assistance sociale:

Le régime d'assurance sociale est destiné aux personnes qui ont payé un nombre spécifique de cotisations d'assurance sociale (PRSI) tout en travaillant et ces prestations contiennent souvent les mots "benefit" ou "contributory" dans leur titre, par exemple Old Age Contributory Pension (Caisse de retraite avec cotisation), Widow/Widowers Contributory Pension (Caisse de retraite avec cotisation pour les veufs/veuves), Disability

Benefit (Allocation d'invalidité), Unemployment Benefit (allocation de chômage).

Le régime d'assistance sociale est destiné aux personnes qui ne sont pas associées aux cotisations PRSI, mais les demandeurs doivent subir un "means test" (examen de ressources). C'est à dire que vos revenus (ou "ressources") doivent être inférieurs à un certain niveau. Le niveau varie selon le régime et votre situation de famille. Des exemples de régime d'assistance sociale incluent l'assistance chômage, la retraite sans cotisation pour les personnes âgées et les veufs/veuves, l'allocation de parent isolé et l'allocation sociale supplémentaire.

En mai 2004, le gouvernement a introduit une nouvelle condition qui réserve l'accès à un certain nombre

de prestations d'assistance sociale (les prestations dépendant des ressources) et aux allocations familiales aux personnes répondant au critère "résident habituel". Cette condition s'applique à tous, quelle que soit la nationalité et elle s'ajoute aux critères normaux d'éligibilité aux prestations. En général, si vous êtes en Irlande depuis 2 ans ou plus et avez l'intention d'y rester et de vous y installer en permanence alors vous serez considéré comme "résident habituel". Cependant, cette période de 2 ans n'est qu'une indication et si vous êtes en Irlande depuis moins de 2 ans mais pouvez démontrer vos intentions futures (par ex. vous êtes demandeur d'asile en Irlande, vous avez acheté une maison, vous avez une famille et/ou des liens sociaux etc.) vous pouvez également être considéré "résident habituel".

Dans ce guide nous ne pouvons donner qu'une vue d'ensemble des principales prestations à votre disposition. Pour de plus amples renseignements sur toutes les prestations sociales et pour découvrir si vous y avez droit ou comment les demander, contactez le Dept. of Social & Family Affairs ou le Southern Health Board (voir contacts ci-dessous). Sauf indication contraire, les prestations indiquées ci-dessous sont gérées par le Dept. of Social & Family Affairs.

Allocation et assistance chômage

Si vous êtes sans emploi, vous avez peut-être droit à recevoir une allocation de chômage. Il existe deux prestations de chômage: *l'allocation de chômage* (Unemployment Benefit) et *l'assistance de chômage* (Unemployment Assistance). La différence essentielle entre les deux est que l'allocation chômage ne dépend pas des ressources mais elle est basée sur vos cotisations PRSI. Si vous n'avez jamais travaillé en Irlande ou n'avez pas payé assez de cotisations PRSI, vous n'avez pas le droit à l'allocation chômage. L'assistance chômage ne dépend pas des cotisations PRSI mais dépend des ressources. Cela signifie que tout autre revenu que vous ou votre conjoint avez sera pris en considération (ex. revenu en espèces et économies).

Pour avoir droit à une des prestations, vous devez être sans emploi, avoir moins de 66 ans, être en état de prendre un emploi à temps plein, être disponible et rechercher activement un emploi. Pour postuler vous devez contacter votre centre de sécurité social le plus proche (social welfare office) et apporter avec vous votre acte de naissance ou votre passeport, une facture de téléphone ou d'électricité et si vous avez déjà travaillé votre formulaire P45 ou une lettre de votre employeur confirmant

que vous ne travaillez plus et pour quelles raisons. Il est important que vous fassiez la demande de prestations de chômage le plus vite possible (idéalement le premier jour de chômage) même si vous n'avez pas tous les documents nécessaires.

Allocations familiales

Les allocations familiales (child benefit) sont une prestation universelle, payable à tous les parents ou gardiens quelles que soient leurs ressources ou leurs cotisations PRSI (à condition qu'ils répondent aux conditions de résidence habituelle). Le montant payé dépend du nombre d'enfants et la prestation est payée chaque mois jusqu'aux 16 ans de l'enfant (ou jusqu'à ses 19 ans s'il continue ses études et/ou s'il souffre d'un handicap). Les allocations familiales sont généralement payées à la mère de l'enfant (ou à la belle-mère), à condition que l'enfant vive avec cette dernière. Cependant, l'allocation peut être payée au père (ou beau-père) qui vit avec l'enfant, et à l'enfant à charge si ce dernier ne vit pas avec sa mère/belle mère, ou à toute autre personne qui a la charge de l'enfant.

Allocation à parent isolé

L'allocation au parent isolé (One-Parent Family Payment) offre une assistance aux hommes ou aux femmes qui élèvent seul un ou plusieurs enfants (ex. les parents isolés, les personnes veuves, divorcées ou séparées, les personnes dont le conjoint est en prison, etc.). L'allocation dépend des ressources et n'est disponible que pour les personnes qui résident en Irlande et ont au moins un enfant à charge.

Supplément de revenu familial

Le supplément de revenu familial (Family Income Supplement) est une prestation hebdomadaire pour les familles de revenu modeste, y compris les familles parent isolé, où au moins un des parents travaille. Pour avoir droit à cette prestation, vous devez travailler au moins 19 heures par semaine, avoir au moins un enfant qui vit normalement avec vous et qui est à votre charge et votre revenu hebdomadaire moyen doit être inférieur à un montant fixe (ce montant varie en fonction de la taille de la famille). Il est important de faire la demande de cette prestation dès que possible après que vous commencez à travailler, faute de quoi vous risquez de la perdre.

Allocation sociale supplémentaire

L'allocation sociale supplémentaire (Supplementary Welfare Allowance) est payée aux personnes dont le revenu est insuffisant pour faire face à certains besoins spécifiques. Elle peut être payée chaque semaine ou en une fois pour des besoins exceptionnels. La prestation dépend des ressources et le montant payé varie selon les circonstances. Pour savoir si vous avez droit à cette prestation contactez le Southern Health Board, Community Welfare Office (voir coordonnées ci-dessous).

Allocation de maternité

Les femmes enceintes qui travaillent ont droit à un congé de maternité d'au moins 18 semaines. Après cette période, vous avez le droit de retrouver le même emploi, aux mêmes conditions. L'allocation de maternité (Maternity Benefit) est une prestation destinée aux femmes qui sont employées et qui travaillent à leur compte, pendant leur congé de maternité. Pour avoir droit au congé de maternité vous devez avoir payé un certain nombre de cotisations PRSI et vous devez faire la demande au moins 6 semaines avant de partir en congé maternité (12 semaines si vous travaillez à votre compte).

Autres allocations

Allocation de préretraite (Pre-Retirement Allowance): permet aux personnes âgées de 55 ans et plus de prendre leur retraite et de recevoir une prestation hebdomadaire.

Pension de retraite (Old Age Pension): pour les personnes âgées de plus de 66 ans.

Allocation de veuvage (Widow's/widower's Pension): pour les personnes dont le mari ou la femme est décédé.

Allocations d'invalidité (Disability payments): il existe une sélection de prestations, d'allocations et de pensions pour les personnes qui sont malades ou handicapées.

Indemnité pour les personnes ayant un parent malade ou handicapé à charge (Carer's Allowance): une prestation dépendant des ressources pour les personnes qui vivent avec un parent ayant besoin de soins permanents et qui s'en occupent.

Allocation pour les personnes ayant un parent malade ou handicapé à charge (Carer's Benefit): une prestation pour les assurés sociaux qui quittent leur emploi pour s'occuper d'une personne qui a besoin de soins en permanence.

Allocation logement (Rent supplement): une prestation dépendant des ressources pour aider aux frais de loyer (Southern Health Board).

Réinsertion et reprise des études/formation (Back to Work and Back to Education/training): il existe une importante sélection de programmes qui essaient d'aider les gens qui sont sans emploi mais souhaitent commencer à travailler ou s'inscrire à des programmes d'éducation/de formation.

Allocation de rentrée (Back to School Clothing and Footwear Allowance): disponible pour les familles y ayant droit afin de les aider avec les frais encourus pour l'achat des uniformes et des chaussures des enfants pour l'école. (Southern Health Board)

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements concernant l'ensemble des prestations sociales et comment les demander, veuillez contacter:

Dept of Social & Family Affairs,
Hanover Street, Cork.
Tél 021 4270055
www.welfare.ie

Southern Health Board,
Community Welfare Office,
Abbey Court House, Cork.
Tél 021 4965511
www.shb.ie

Ordre Public

La Force de Police Irlandaise

En République d'Irlande, les forces de police s'appellent les Garda Síochana (gardiens de la paix) on les appelle plus souvent le Garda ou au pluriel plural les Gardaí (prononcé gardi). Les policiers ne sont pas armés, ils sont très sympathiques et sont au service de l'ensemble de la collectivité. Les numéros d'urgence de la police sont le 999 et le 112. Cependant, il n'est pas toujours besoin d'une urgence pour contacter les Gardaí – si vous êtes en difficulté, vous pouvez contacter les Gardaí et vous les trouverez coopératifs et serviables.

Si pour une raison ou une autre un Garda vous demande une preuve d'identité, soyez coopératif et présentez la pièce d'identité et les documents qui vous sont demandés. Il est recommandé de rester poli et calme en toutes circonstances. Le Garda doit vous indiquer pourquoi vous êtes interpellé, dans le cas contraire, vous devez en demander la raison. Dans le cas peu probable où vous seriez arrêté, vous devez être traité avec impartialité, poliment et avec respect. Les Gardaí sont régis par un code de conduite formel qui reconnaît vos droits, y compris le droit de consulter un avocat (voir ci-dessous).



Coordonnées

Le commissariat principal (Garda Station) de Cork est situé à Anglesea Street, Cork.
Tél 021 4522000

Section Immigration,
Tél 021 4522086

Vous pouvez également contacter la ligne confidentielle des Gardaí (Garda Confidential Line), Appel gratuit 1800 666111

Aide judiciaire

Si vous avez besoin d'aide judiciaire (legal advice and assistance), vous pouvez contacter un avocat (a solicitor). Vous trouverez les coordonnées des avocats dans les Pages Jaunes. Si vous ne pouvez pas vous permettre un avocat, vous avez peut-être droit à l'aide judiciaire (en général uniquement les affaires de droit civil). L'aide judiciaire est à la disposition des ressortissants étrangers quelle que soit leur situation, si leurs ressources se

situent en dessous d'un certain seuil (mais il ne faut pas négliger qu'il y a souvent de longues listes d'attente). Des séances d'aide judiciaire ont également lieu dans le CIC (Centre d'Information des Citoyens) du centre ville (voir page ii).

Si vous êtes demandeur d'asile et que votre procédure de demande d'asile est en cours, vous pouvez avoir accès à l'aide judiciaire par le biais du Service Légal aux Réfugiés (Refugee Legal Service).

Coordonnées

Legal Aid Board,
1A South Mall, Cork.
Tél 021 4275998, ou
Legal Aid Board, North Quay
House, Popes Quay, Cork.
Tél 021 4551686.

Refugee Legal Service
Jones Engineering Building,
Euro Business Park, Little Island,
Cork.
Tél 021 451000.
Appel gratuit 1800 202420.

Discrimination

La loi indique que vous ne devez pas être victime de discrimination directe ou indirecte dans la provision d'un grand nombre de biens ou de services, tels que le logement, les loisirs, les facilités de crédit et transactions

bancaires, le transport et l'éducation) pour une ou plusieurs des raisons suivantes: sexe, situation familiale, religion, âge, handicap, orientation sexuelle, race, nationalité et origine ethnique. Il existe également une loi qui interdit l'utilisation publique de mots, de documents écrits ou de comportements qui puissent entraîner la haine à l'égard de groupes spécifiques.

Si vous souffrez de harcèlement, vous pouvez contacter les Gardaí à Anglesea Street ou appeler le tél 021 4522000 pour obtenir des conseils.

Si vous estimez avoir été victime de discrimination, vous pouvez vous plaindre auprès du Equality Tribunal (Tribunal des questions d'égalité) mais ceci doit être effectué dans un délai de 2 mois à compter de l'incident. Pour tout conseil initial concernant une affaire, vous pouvez contacter Equality Authority.

Coordonnées

Equality Authority
2 Clonmel Street, Dublin 2.
Tél 01 4173333 ou
appel local No 1890 245545,
www.equality.ie

Equality Tribunal,
3 Clonmel Street, Dublin 2
Tél 01 4174100
appel local 1890 344424





Garda Stations



Tourist Information



Parking



Airport



Ferry



1. Gare ferroviaire
2. Gare routière
3. Hôtel de ville
4. Caserne de pompiers
5. Commissariat de police Anglesea
6. University College Cork
7. Bureau de Poste Central (GPO)
8. English Market

9. Bibliothèque principale
10. Southern Health Board
11. Citizen's Information Centre
12. Threshold
13. FAS
13. Centre des impôts
14. Agence pour l'emploi
15. Dept. of Social & Family Affairs



- 16. Service d'aide juridique
- 17. NASC
- 18. Cois Tine
- 19. St Vincent de Paul
- 20. YMCA & Centre d'information, pour les jeunes de Cork
- 21. Tigh Filí
- 22. Ecole de Commerce de Cork

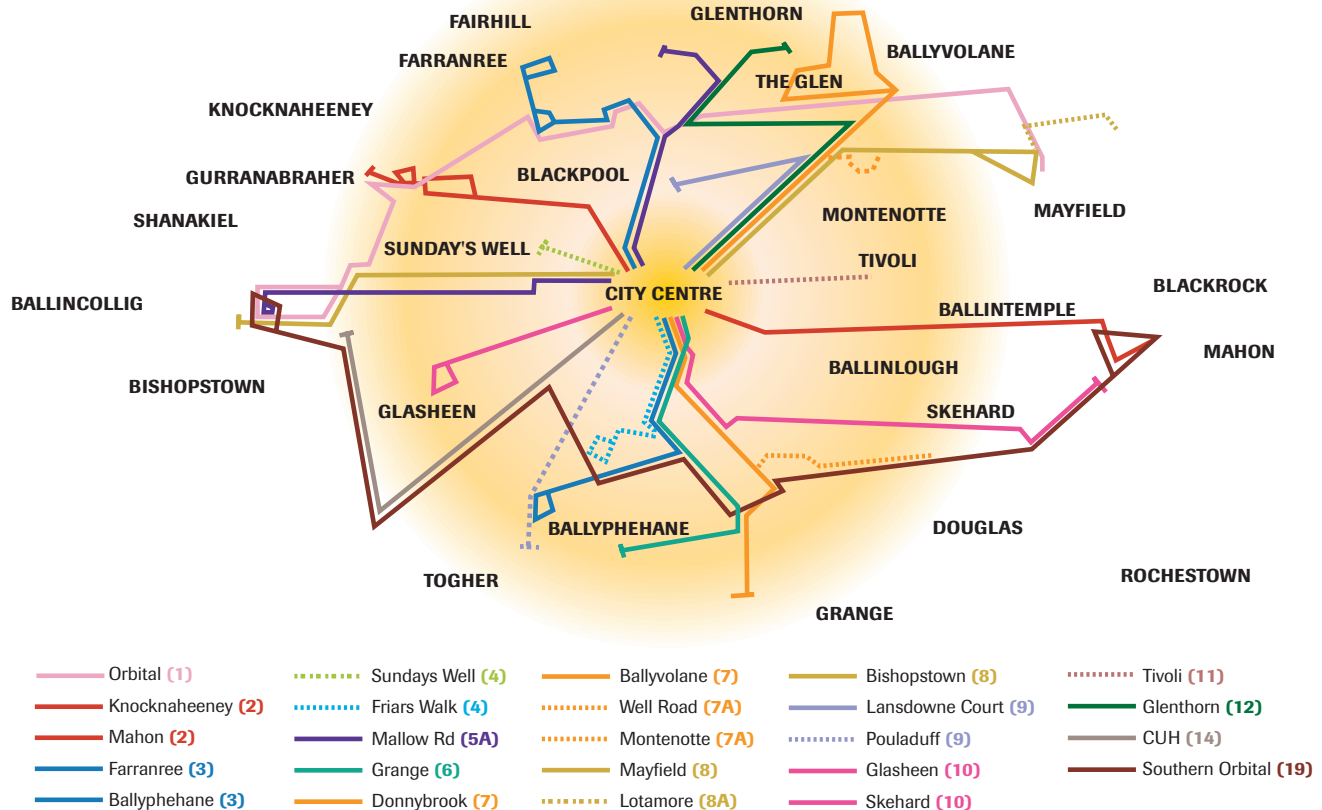
- 23. St John's Central College
- 24. Clocher de Shandon

Hôpitaux:

- 25. South Infirmary
- 26. Mercy
- 27. Erinville

Lignes d'autobus de la ville de Cork

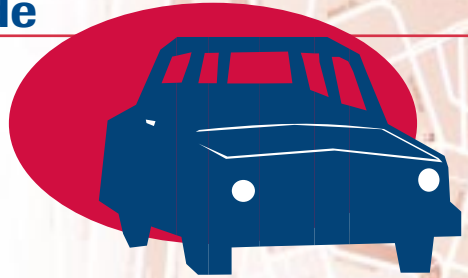
(à partir du centre ville)



Conduire en Irlande

En Irlande, les automobilistes conduisent à gauche de la chaussée. Chaque passager d'une voiture doit porter une ceinture de sécurité, à l'avant et à l'arrière. La limite de vitesse est généralement de 30 miles à l'heure (mph) (48 km/h) dans les villes, les villages et autres agglomérations, sauf indication contraire. La limite de vitesse générale est de 60 mph (96km/h). Les routes principales sont contrôlées par des véhicules de police identifiés et non identifiés, qui effectuent des contrôles de vitesse. Les conducteurs pris en excès de vitesse doivent payer une amende et reçoivent des points de pénalité sur leur permis de conduire (12 points de pénalité signifient que vous perdez votre permis).

En Irlande, il est illégal de conduire avec plus de 80 milligrammes d'alcool dans le sang. Il n'y a pas de quantité sans danger que vous puissiez boire, certaines personnes dépassent la limite avec un seul verre, d'autres non. Il est également illégal d'utiliser un téléphone portable en conduisant. Vous trouverez des renseignements détaillés concernant le code de la route, les panneaux indicateurs, etc. dans le livre "Rules of the Road",

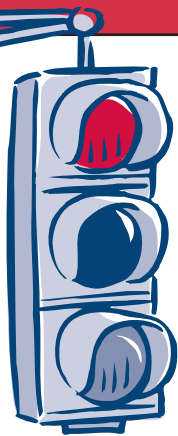


disponible dans les librairies et les bibliothèques.

Avant de pouvoir conduire en Irlande, votre véhicule et vous même devez répondre à certaines conditions. D'abord, vous devez être en possession d'un permis de conduire valide que vous emporterez avec vous chaque fois que vous prendrez le volant. Votre véhicule doit être assuré et en état de rouler et vous devez vous être acquitté des taxes éventuelles.

Permis de conduire

Si vous avez déjà un permis de conduire, qui a été émis dans un pays de l'UE ou en Norvège, en Islande ou au Liechtenstein, vous pouvez conduire en Irlande pendant toute la durée de sa validité. Vous pouvez décider d'échanger votre permis étranger contre un permis irlandais dans un délai d'un an suivant votre arrivée, mais cela n'est pas



obligatoire. Si vous avez un permis émis dans un autre pays, vous pouvez conduire en Irlande pendant une durée de 12 mois.

Cependant, si vous avez l'intention de rester plus de 12 mois, vous devez demander un permis de conduire irlandais. Les conducteurs qui ont un

permis de conduire émis en

Australie, Afrique du Sud, Japon, Suisse, Corée du Sud, Jersey, Ile de Man ou Gibraltar peuvent l'échanger contre un permis de conduire irlandais dans un délai d'un an suivant leur arrivée, sans avoir à repasser le permis de conduire.

Comment faire la demande

La première chose à faire est de demander un permis de conduire provisoire (provisional driving licence), qui est généralement valable pendant 2 ans. Les demandeurs doivent d'abord passer un test de théorie de la conduite (un test écrit sur le code de la route, etc.). une fois que vous avez un permis de conduire provisoire vous pouvez commencer à apprendre à conduire. Cependant, lorsqu'il s'agit de votre premier permis de conduire provisoire vous devez toujours conduire accompagné d'une personne qui a un permis de conduire définitif. Lorsque vous êtes un conducteur compétent, vous pouvez demander un permis de conduire définitif. Pour ce faire vous devez passer un test oral et un examen de conduite. Les permis de conduire

doivent être renouvelés tous les 10 ans.

Assurance

En Irlande l'assurance des véhicules à moteur est obligatoire. Vous ne pouvez pas conduire un véhicule pour lequel vous n'êtes pas assuré et tous les véhicules doivent présenter un disque d'assurance sur le pare-brise. Les coûts varient beaucoup d'une compagnie d'assurance à l'autre, il est donc recommandé de consulter les prix pratiqués par plusieurs compagnies. Certaines compagnies acceptent un bonus délivré à l'étranger. Cependant, vous devrez produire un justificatif écrit de votre dossier d'assurance et chaque cas est jugé individuellement.

Vignette automobile

Les conducteurs doivent également payer une vignette (motor tax) pour leur véhicule. Le tarif de la vignette varie selon la taille du moteur, plus le moteur est gros, plus le prix de la vignette est élevé. Les vignettes (comme les disques d'assurance) doivent être affichés sur le pare-brise de votre véhicule en permanence. De plus amples renseignements et les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du bureau suivant: Motor Taxation/Drivers Licences Office (voir coordonnées ci-dessous).

Contrôle technique

Pour garantir qu'ils sont en état de circuler, tous les véhicules de 4 ans ou plus doivent subir un contrôle technique (National Car Test, NCT). Les voitures qui passent le contrôle reçoivent une vignette NCT qui doit également être affichée sur le pare-brise. Cette vignette est valable 2 ans, puis la voiture doit subir à nouveau le contrôle. Les véhicules qui ratent le contrôle ne sont pas autorisés sur la voie publique. A Cork, les contrôles NCT ont lieu à l'adresse suivante: NCT Centre, Euro Business Park, Little Island, Cork.

Stationnement

Il peut s'avérer assez difficile de trouver une place de stationnement à Cork. La plupart des parkings facturent à l'heure. Si vous vous gardez dans la rue, vérifiez que le stationnement est autorisé. Il est toujours interdit de se garer sur deux lignes jaunes continues, dans les places réservées aux handicapés, sur les trottoirs et à moins de 5 mètres d'une intersection. Dans les rues présentant une seule ligne jaune continue, le stationnement est interdit à certaines heures de la journée, ces heures sont indiquées sur un panneau à proximité (généralement de 8h30 à 18h30, du lundi au samedi). Les voitures garées en infraction peuvent être remorquées ou un sabot peut être posé.

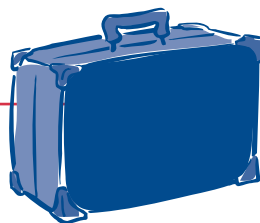
Dans le centre ville, un système de disques de stationnement (parking disc) est en opération. Les voitures stationnées dans une zone à disque de stationnement (indiquée par un panneau) doivent afficher un disque de stationnement valide. La limite de stationnement dans chaque zone est également indiquées sur le panneau: soit 1 ou 2 heures. Les voitures qui dépassent la durée indiquée sur leur disque risquent de recevoir une contravention ou de se voir poser un sabot. Les disques de stationnements s'achètent chez les marchands de journaux, dans les garages et dans les épiceries. Il suffit de gratter les cases pour indiquer l'heure et la date auxquelles vous vous gardez et de placer le disque à la vitre la plus proche du trottoir.

Pour de plus amples renseignements

Motor Taxation/Drivers Licences Office, Farranlea Road, Cork.
Tél 021 4544566,
www.corkcoco.com
www.drivingtest.ie

National Car Testing Service (NCTS) Ltd., Customer Service, Citywest Business Campus, Lakedrive 3026, Naas Road, Dublin 24.
Tél 1890 200670,
e-mail: info@ncts.ie
www.ncts.ie

Questions d'immigration



Les immigrants sont les personnes qui viennent d'un pays en Irlande pour y vivre ou y travailler. Le terme est très large et inclut les ressortissants irlandais qui rentrent au pays, les ressortissants de l'UE, les autres ressortissants qui viennent en Irlande pour y vivre ou y travailler, les personnes qui demandent l'asile, les réfugiés, etc. Le terme "non national (ressortissant étranger)" est souvent utilisé quand on fait référence aux immigrants.

Visas

Un visa irlandais est un tampon dont vous avez besoin sur votre passeport pour vous rendre de votre pays en Irlande. Les ressortissants de l'UE, et les ressortissants de certains pays comme les USA, l'Australie et certains pays africains n'ont pas besoin de visa pour entrer dans le pays. Une liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour entrer en Irlande peut être obtenue auprès du Ministère des Affaires Étrangères (Department of Foreign Affairs) (voir coordonnées, page 39). Lorsque vous

faites une demande de visa, certains documents vous sont demandés, tels que le passeport, la carte verte, une lettre de votre employeur ou de votre université, un certificat de mariage etc. Il est recommandé de téléphoner auparavant afin de vérifier les documents dont vous aurez besoin.

Il y a deux types de visas – le visa à entrée simple (qui permet au titulaire s'entrer dans le pays une fois au cours de la période de validité du visa) et le visa permanent (qui permet au titulaire d'entrer et de sortir du pays plusieurs fois au cours de la période de validité du visa). Il y a un cachet sur le visa qui définit l'objet de votre séjour en Irlande tel que études, travail, tourisme etc. Un visa de transit permet au titulaire de transiter par les aéroports du pays.

La décision d'accorder ou non un visa est prise par le Ministère des Affaires Étrangères. Les raisons du refus ne sont pas indiquées. En général, les visas de visite sont valables pour une période maximum de 3 mois et sont difficiles à prolonger. La prolongation d'un visa de visite n'est pas accordée

en cas de changement de situation. Si la personne veut changer sa situation de visiteur à étudiant ou à travailleur, elle doit retourner dans son pays et faire une demande auprès de l'ambassade ou du consulat irlandais sur place. Il ne faut jamais oublier que les lois concernant les questions d'immigration peuvent changer.

Cartes d'immatriculation GNIB (Cartes vertes)

Toute personne originaire d'un pays situé hors de l'UE qui a l'intention de rester en Irlande plus de 3 mois doit s'inscrire auprès des Garda Síochána et obtenir une carte GNIB (Garda National Immigration Bureau) plus communément appelée carte verte (green card). Afin de demander une carte verte, vous devez avoir l'autorisation de demeurer dans le pays, par exemple comme étudiant, avec un permis de travail, ou en étant marié à un ressortissant irlandais ou d'un pays membre de l'UE. Un Garda peut vous demander votre carte verte dans la rue ou à l'aéroport lorsque vous entrez dans le pays (excepté lorsque c'est la première fois). Les demandeurs d'asile reçoivent une carte de résidence temporaire que l'on appelle carte RAC auprès du Commissaire aux Demandes du statut de réfugié (Refugee Applications Commissioner). Pour de plus amples renseignements, contactez la section immigration au commissariat de

Anglesea Street, tél.: 021 4522086 entre midi et 13h00, ou entre 16h00 et 17h00 du lundi au vendredi.

Une carte verte peut présenter un des quatre cachets suivants. Chacun a une signification différente:

Le cachet 1 indique que la personne a un permis de travail (soit par un employeur spécifique ou un permis de travail pendant les vacances)

Le cachet 2 indique que la personne est étudiante.

Le cachet 3 est un cachet restrictif, qui indique que vous n'avez pas le droit de travailler ni d'étudier en Irlande.

Le cachet 4 est très large, il est donné par exemples au conjoint d'un citoyen irlandais et aux personnes qui ont obtenu le statut de réfugié.

Demandeurs d'asile et réfugiés

Les demandeurs d'asile (Asylum Seekers) sont des gens qui ont demandé le statut de réfugié. Certaines personnes qui n'arrivent pas à être déclarées réfugiées reçoivent ce qui est appelé "l'autorisation de demeurer pour raisons humanitaires" ou juste "l'autorisation de demeurer". Les demandeurs d'asile qui n'arrivent pas à obtenir le statut de réfugié ou l'autorisation de demeurer pour raisons humanitaires sont considérés être des immigrants illégaux et

risquent la déportation. Une aide judiciaire gratuite est proposée à toutes les personnes qui demandent l'asile par le biais du Service Légal aux Réfugiés (voir page 27).

En général les demandeurs d'asile sont logés dans des foyers ou dans des centres d'hébergement. Il s'agit d'une "prestation directe". Les repas sont offerts sur place et chaque personne reçoit une petite allocation hebdomadaire.

Ce guide ne peut vous offrir qu'une brève vue d'ensemble de la procédure de demande d'asile, pour des renseignements plus détaillés, veuillez contacter le Conseil Irlandais aux Réfugiés (Irish Refugee Council) (voir ci-dessous pour les coordonnées). Les étapes principales de la procédure de demande de statut de réfugié sont les suivantes:

- Il est recommandé de demander l'asile au point d'entrée en Irlande et votre demande sera traitée par le Commissaire des Demandes de Réfugiés (Refugee Applications Commissioner).
- Les demandes doivent être accompagnées des documents de voyage d'origine tels que le passeport, les documents d'identité d'origine, les actes de naissance et de mariage le cas échéant.
- Vous devez vous présenter à un entretien auquel vous serez convoqué. Cet entretien peut durer

plusieurs heures. Vous devez apporter à l'entretien d'autres informations ou documents qui sont en faveur de votre cas.

- Vous devez également informer le Ministère de la justice (Department of Justice, Equality and Law Reform) de tout changement d'adresse. Si vous vous déplacez d'un endroit du pays à un autre, vous devez en informer le ministère et les services de santé les plus proches.
- Vous ne pouvez pas quitter le pays sans autorisation et ne pouvez pas obtenir d'emploi pendant le traitement de votre demande.

Les Réfugiés sont les personnes dont la demande d'asile a été acceptée. Les réfugiés ont plus ou moins les mêmes droits que les citoyens irlandais. Ils ont le droit d'obtenir un travail ou de travailler à leur compte et reçoivent des prestations de sécurité sociale. Les personnes qui reçoivent l'autorisation de demeurer peuvent obtenir le même statut sous certaines conditions, mais la plupart ont les mêmes droits que les réfugiés.

Aide aux immigrants

A Cork il existe un certain nombre d'organisations qui proposent de l'aide aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres immigrants. (Voir également les cours d'anglais page 45). En voici quelques unes:

Cois Tine, Convent Place, Proby's Quay, Cork et 21 Victoria Avenue, Cork. Tél 021 4316593, e-mail: coistinecork@eircom.net
Cois Tine est une organisation multiculturelle et pluriconfessionnelle qui s'adresse aux besoins pastoraux, spirituels et sociaux de la communauté immigrante. Elle propose plusieurs centres d'accueil pour les immigrants, ouverts du lundi au vendredi, de 10h30 à 16h30, ainsi qu'un service de renseignement et de recommandation pour une relation d'assistance.

Irish Immigrant Voice, e-mail: immigrantsvoice@iolfree.ie
www.guybeni.com/html/iiv.html
Renforce la solidarité des immigrants et leur offre une plate-forme où faire entendre leur voix.

NASC, Le Centre Irlandais d'Aide aux Immigrants, Sharman Crawford St, Cork. Tél 021 4317411, e-mail: nascork@eircom.net
NASC offre des ateliers d'information d'ordre général, des groupes d'aide judiciaire et organise un certain nombre de sous groupes. Ouvert du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h00 (fermé de 13h15 à 14h15)

SONAS DP Ireland Ltd

(Organisation d'aide aux besoins des demandeurs d'asile), c/o Cork City Partnership, Sunbeam Industrial Estate, Millfield, Mallow Rd, Cork. Tél 021 4302310, e-mail: sorinasonasireland@eircom.net
St. Vincent de Paul, Tuckey St., Cork. Tél 021 4270444

Propose une aide judiciaire gratuite (le mercredi et le jeudi après-midi). Centre d'accueil le dimanche après-midi à l'école Christian Brothers School, Sullivan's Quay, Cork.

Cork City Partnership, Sunbeam Industrial Estate, Mallow Road, Cork. Tél 021 4302310, e-mail: info@partnershipcork.ie
Soutient les groupes de représentants des immigrants.

Voici quelques organisations basées à Dublin qui offrent des renseignements détaillés sur les procédures officielles ainsi que les règles et réglementations concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile:

- Irish Refugee Council, 35/36 Arran Quay, Dublin 7. Tél 01 8724424. www.refugeecouncil.ie
- Amnesty International, Seán McBride House, 48 Fleet Street, Dublin 2. Tél 01 6776361. www.amnesty.ie
- Department of Justice, Equality and Law Reform, Asylum Division, 72-76 St Stephen's Green, Dublin 2. Tél 01 6028202, www.justice.ie.

- Refugee Information Service
27 Annamoe Terrace, Dublin 7.
Tél 01 8382710. www.ris.ie

Des informations d'ordre général pour tous les immigrants peuvent être obtenues auprès des organismes suivants:

- Immigrant Council of Ireland, 42 Upper Dorset Street, Dublin 1.
Tél 01 8656525,
www.immigrantcouncil.ie
- Migrant Rights Centre, 3 Beresford Place, Dublin 1. Tél 01 8881355

Naturalisation

Les immigrants peuvent demander la nationalité irlandaise pour plusieurs raisons. En 2004, les personnes ayant le droit de demander la naturalisation comprenaient:

- Les personnes mariées à un citoyen irlandais depuis au moins 3 ans.
- Les personnes dont au moins un parent ou grand-parent est né en Irlande.
- Les personnes résidant en Irlande depuis plus de 5 ans.

Pour plus de renseignements concernant la demande de naturalisation, voir les contacts ci-contre.

Pour de plus amples renseignements

Contact visa:
Department of Foreign Affairs,
Burgh Quay, Dublin 2.
Tél 01 633 1001 (14h30 - 16h00)

Contact pour la naturalisation
pour des raisons de mariage ou
d'ascendance:
Department of Foreign Affairs,
80 St. Stephen's Green, Dublin 2.
Tél 01 4780822.

Contact pour la naturalisation
pour des raisons de résidence:
Dept of Justice, Equality and
Law Reform,
13-14 Burgh Quay, Dublin 2.
Tél 01 6167700 (9h30-12h30pm)

Services Medicaux



Cork possède un grand nombre d'hôpitaux publics et privés, qui proposent aux patients un service d'hospitalisation et de consultation. Certains proposent des services d'ordre général, tandis que d'autres sont spécialisés dans la maternité, l'orthopédie, la gériatrie, etc. Vous trouverez la liste complète des hôpitaux de Cork dans les Pages Jaunes. Les patients ne doivent pas se rendre à l'hôpital sans rendez-vous, sauf en cas d'urgence (voir la section Urgences, ci-dessous). Les rendez-vous à l'hôpital sont pris par les médecins de famille, que l'on nomme GP (general practitioner = généraliste). En Irlande, les soins médicaux sont dispensés dans le système public et privé.

Services médicaux publics

En Irlande, toute personne qui est un "résident ordinaire" a accès au système public de soins médicaux, quelle que soit sa nationalité. Pour être considéré un "résident ordinaire" vous devez démontrer que vous avez l'intention de demeurer en Irlande

pendant au moins 1 an (par exemple en montrant votre permis de travail, votre carte verte, votre contrat de location etc.). Le Regional Health Board est responsable des services de santé et des services sociaux dans sa région, à Cork il s'agit du Southern Health Board. Le système de santé publique distingue deux catégories de patients: les détenteurs d'une carte médicale et les autres. Les gens qui détiennent une carte médicale ont droit à une grande variété de services médicaux dont une grande partie est gratuite. Les gens qui n'ont pas de carte médicale ont droit aux services hospitaliers publics mais doivent régler des honoraires.

Les détenteurs d'une carte médicale

Si vous avez droit à une carte médicale, vous avez le droit de bénéficier de tous les services médicaux gratuitement. En général, vos ayants droit (par ex. votre conjoint et vos enfants) auront également droit aux services médicaux gratuits. Les services dont bénéficient les

détenteurs d'une carte médicale et leurs ayants droit sont les suivants:

- Visites chez le médecin de famille (GP)
- Services hospitaliers (dans les hôpitaux publics uniquement)
- La plupart des médicaments prescrits par le docteur
- Les soins de maternité et aux nouveaux nés
- Les soins dentaires, optiques et auditifs (bien que ceux-ci puissent être limités)
- Les appareils médicaux, etc.

Cependant, certains de ces services ont de longues listes d'attente.

Lorsque vous choisissez un médecin traitant (GP) vous devez en choisir un sur une liste de docteurs disponible auprès du Southern Health Board – le docteur que vous choisissez doit être à moins de 7 miles (13km) de où vous habitez. Le docteur doit signer un formulaire d'acceptation (également disponible auprès du Health Board), selon lequel il vous accepte comme patient et que vous retournerez au Health Board.

Pour avoir droit à la carte médicale, vous devez passer un test de ressources, c'est à dire que vos ressources doivent se situer en dessous d'un certain seuil. La limite de revenus varie en fonction de votre âge et de votre situation de famille. Toute personne âgée de 70 ans et plus et qui réside normalement en Irlande a droit à une carte médicale,

quels que soient ses revenus. Vous avez automatiquement droit à une carte médicale si vous recevez déjà certaines prestations, telles que l'allocation sociale supplémentaire, les pensions sans contribution de retraite et de veuvage, l'allocation aux personnes handicapées ou l'allocation femme seule, l'allocation parent isolé pour n'en nommer que quelques unes. Pour savoir si vous avez droit à une carte médicale, et pour recevoir le formulaire de demande, veuillez contacter le Southern Health Board (voir coordonnées ci-dessous).

Les personnes qui n'ont pas de carte médicale

Sans carte médicale, vous serez considéré comme un patient privé lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant (ou GP) et vous devrez payer ses honoraires. Les tarifs de visite des GP ne sont pas fixes et peuvent varier d'un docteur à l'autre, il est donc recommandé de vérifier les tarifs en premier lieu. Vous devrez également payer les médicaments qui vous auront été prescrits, bien que si ces derniers dépassent un certain montant vous pourrez recevoir une aide de l'état. Les GP ne facturent pas les visites de maternité pendant la grossesse et juste après l'accouchement.

Si vous n'avez pas droit à une carte médicale, vous avez toujours accès aux services des hôpitaux publics (y compris les visites aux spécialistes), mais vous devez payer des

honoraires. Bien que les tarifs augmentent chaque année, les prix de 2004 devraient vous donner une idée de ce que vous aurez à payer:

- Un traitement médical dans un service hospitalier public coûte 45€ par jour, mais on est facturé 450€ par an quel que soit le nombre de jours d'hospitalisation.
- Une visite au service des urgences coûte 45€, sauf si vous êtes envoyé par votre médecin traitant

Coordonnées

Southern Health Board,
Abbeycourt House,
George's Quay, Cork.
Tél 021 4965511,
Appel local 1850 742000.

Services médicaux privés

Les soins médicaux privés sont à la disposition de toute personne qui a les moyens de les payer. De nombreuses personnes souscrivent une assurance maladie privée pour couvrir les frais de traitement dans des hôpitaux privés. (ou des chambres privées dans des hôpitaux publics) et les visites auprès de médecins et de spécialistes privés. Les principales assurances maladie en Irlande sont VHI et BUPA (pour les coordonnées voir annuaire téléphonique). Chacune offre une sélection de régimes d'assurance mais peut ne pas vous couvrir pour certaines maladies existantes.

Que faire en cas d'urgence

En cas d'urgence appeler le 999 ou le 112 et demander le service ambulance. Ces numéros peuvent également être utilisés pour les pompiers, les Garda, les secours en mer, les services de secours en mer et en montagne. L'appel de ces numéros est gratuit, mais ils ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence.

Un certain nombre d'hôpitaux ont un service d'urgences (A&E) 24h/24, 7 jours/7. En cas d'urgence médicale, vous pouvez vous rendre au service des urgences sans rendez-vous. Actuellement les visites au service des urgences sont facturées 45€ sauf si vous possédez une carte médicale.

Services d'Urgences (A&E Departments)

Cork University (Regional)

Hospital: Wilton, Cork.
Tél 021 4546400 (le Bus No. 14 rentre à l'intérieur du complexe hospitalier et dépose les gens à la porte des Urgences).

South Infirmary Victoria

Hospital: Old Blackrock Road,
Cork. Tél 021 4964333

Mercy Hospital: Granville Place,
Cork. Tél 021 4271971

Grossesse

Les services de soins de maternité et de pédiatrie sont gratuits que vous ayez une carte médicale ou pas. Les femmes enceintes doivent s'inscrire auprès d'un hôpital pour la naissance de leur enfant sous les soins d'un spécialiste. Les femmes enceintes qui ont reçu les soins prénatals ailleurs, doivent apporter leur dossier médical et les résultats de tous les examens déjà effectués afin de réduire la multiplication inutile des examens. Les femmes présentant une urgence liée à la grossesse peuvent se rendre directement dans un des hôpitaux suivants qui ont des salles d'admissions ouvertes 24h/24:

- St. Finbarr's Hospital, Maternity Unit: Douglas Road, Cork.
Tél 021 4966555
- Erinville Maternity Hospital: Western Road, Cork.
Tél 021 4275211. Cet hôpital est en cours de transfert pour être associé au Cork University Hospital.



Pharmacies

Vous pouvez acheter des médicaments sans ordonnance dans une pharmacie, mais la plupart des médicaments ne sont disponibles que si vous avez une ordonnance de votre médecin (GP). Si vous avez une carte médicale, les médicaments ou remèdes prescrits sont généralement gratuits (bien qu'il y ait certaines exceptions). Si vous n'avez pas de carte médicale, vous devez payer les médicaments figurant sur l'ordonnance. Cependant, le régime de paiement des médicaments (Drugs Payment Scheme) limite le montant qu'un individu ou une famille doit payer pour les médicaments en un mois à 78€ (2004), les formulaires d'inscription à ce régime sont à votre disposition auprès de votre médecin, et du Southern Health Board.

La plupart des pharmacies sont ouvertes de 9h00 à 17h30, mais un certain nombre de pharmacies restent ouvertes jusque 22h00 et d'autres ouvrent à certaines heures le dimanche et les jours fériés. Une liste des pharmacies avec les heures d'ouverture est disponible dans les Pages Jaunes. (voir page ii).



Services d'assistance

A Cork, il existe une grande variété de services proposés par des organismes privés et des groupes bénévoles qui peuvent répondre à tous les besoins spécifiques que vous puissiez avoir. Il existe des groupes de soutien pour les personnes âgées, les parents isolés, les personnes souffrant de problèmes de dépendance, les personnes en période de deuil, les personnes ayant des parents malades ou handicapés à charge et les femmes enceintes, pour n'en nommer que quelques uns. Nous avons détaillé certains des services ci-dessous, pour en obtenir la liste complète, vous pouvez consulter le "Green Book", un annuaire des services officiels des secteur d'intérêt public et bénévoles à Cork. Ce guide très utile est mis à votre disposition gratuitement par le Dept. of Social & Family Affairs, tél 021 4917477 vous pouvez également le consulter sur le site www.thegreenbook.ie

Personnes handicapées

Le Southern Health Board propose un certain nombre de services aux personnes handicapées, y compris

des services de soins à domicile tels que les aides familiales, une aide personnelle, les services d'orthophonie, de physiothérapie, l'assistance de jour et les soins de relève. Une aide financière est également proposée, telle que l'allocation de transport aux personnes à mobilité réduite (coordonnées page 42).

FÁS, l'agence nationale de formation, propose une formation et une aide à l'emploi aux personnes handicapées (coordonnées page 14).

Il existe de nombreuses organisations bénévoles qui proposent services, assistance et information aux personnes handicapées, y compris:

Enable Ireland, Lavanagh Centre, Ballintemple, Cork. Tél 021 4294803.

Cope Foundation, Bonnington, Montenotte, Cork. Tél 021 4507131.

Cork Association for the Deaf (Association pour les sourds et malentendants), 5 MacCurtain St, Cork. Tél 021 4505944

Centre for Independent Living,

20 Commons Road, Cork.

Tél 021 4391570

People with Disabilities in Ireland,

41 Penrose Wharf, Penrose Quay,

Cork. Tél 021 4551986.

National Council for the Blind of

Ireland (Association pour les aveugles), 21-23 Oliver Plunkett St, Cork. Tél 021 4271020

Un livret intitulé "Entitlements for People with Disabilities" (Droits des Personnes Handicapées) peut être obtenu auprès de tout centre d'information pour les citoyens, (voir page ii) ou peut être téléchargé à partir du site www.comhairle.ie

Jeunes

A Cork, il existe également plusieurs centres proposant de l'aide aux enfants et aux jeunes. En voici quelques uns:

Cork Youth Information Centre,

11/12 Marlboro Street, Cork.

Tél 021 4270187 ou 021 4273056,

e-mail: yiccork@iol.ie,

www.youthinformation.ie/ireland

Le centre a également publié un guide gratuit pour les jeunes qui s'intitule: "You Are Not Alone" (Tu n'es pas tout seul).

Children Rights Information

Bureau, ISPC Centre, 12 Mary

Street, Cork.

Tél 021 4962949/4262485,

e-mail: ispcckork@indigo.ie –

propose aux enfants et aux parents des renseignements concernant les droits des enfants.

National Children Resource

Centre, 18 St. Patrick's Hill, Cork.

Tél 021 4552100,

e-mail: nrcr@cork.barnardos.ie,

www.barnardos.ie – propose une

bibliothèque et un centre

d'information se rapportant aux enfants et aux familles.

Femmes

Un livret gratuit: "Cork Women's Directory of Services" (Annuaire des services destinées aux femmes à Cork) est à votre disposition gratuitement en fonction des stocks disponibles auprès de Cork City Partnership, Sunbeam Industrial Estate, Millfield, Mallow Road, Cork. Tél 021 4302310. C'est volontairement que nous n'avons pas reproduit cette liste ici, mais pour les cas d'urgence, nous avons inclus certains des principaux groupes d'aide pour les femmes victimes de mauvais traitements ou de violence sexuelle:

Cork Rape Crisis Centre (Centre pour les victimes de viol), 5 Camden Place, Cork. Tél 021 4505577, Numéro vert: 1800 496496, e-mail: info@cork-rapecrisis.ie, www.cork-rapecrisis.ie

Cork Domestic Violence Project (Centre pour les victimes de violences domestiques), 34 Paul Street, Cork. Tél 021 4275678.

Cuanlee Refuge, Kryl's Street, Cork. Tél 021 4277698 – propose un refuge aux femmes victimes de mauvais traitement ainsi qu'à leurs enfants.

Mná Feasa - Women's Domestic Violence Project (Centre pour les femmes victimes de violences domestiques), Ionad na nDaoine, 36 Ardmore Avenue, Knocknaheeny, Cork. Tél 021 4211757

OSS (One-Stop-Shop), Domestic Violence Resource Information Centre (Centre d'information pour les personnes victimes de violences domestiques), 94 South Main Street, Cork. Tél 021 4222979/4222966, e-mail: osscork@eircom.net

Personnes âgées

Cork Older People's Advocacy Service, 4 Carriglee, Western Rd, Cork. Tél 021 4278464/4357888, e-mail: olderadvocacy@eircom.net

Enseignement & Formation



En Irlande, le système éducatif comprend trois étapes principales: l'enseignement primaire et secondaire (assuré par les écoles) et l'enseignement supérieur (assuré par les universités et les institut de technologie).

Ecoles maternelles et garderies

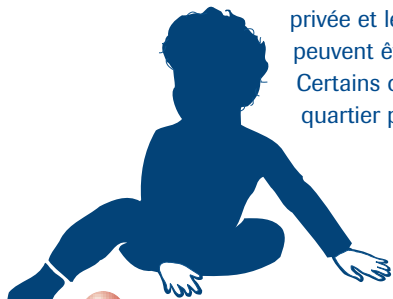
L'état ne propose pas de services de maternelle pour les jeunes enfants. Cependant il existe une grande variété de structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire, incluant des maternelles, des crèches, des pouponnières, des haltes-garderies et des assistantes maternelles indépendantes. Nombre de ces

services sont à gestion privée et les honoraires peuvent être élevés. Certains centres de quartier proposent des

structures d'accueil subventionnées aux habitants du quartier. La demande en matière de garde d'enfant est élevée et il peut s'avérer difficile d'obtenir une place pour votre enfant.

Une liste des structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire et les adresses de toutes les crèches, maternelles etc. peut être obtenue auprès du Southern Health Board (voir page 42). En général il y a une longue liste d'attente pour la plupart des centres d'accueil des jeunes enfants.

Faute d'une place à la crèche ou à la maternelle, vous pouvez rechercher une assistante maternelle indépendante. Elles offrent généralement leurs services dans les journaux locaux tels que le Evening Echo. Vous pouvez également trouver les coordonnées des assistantes maternelles et des baby-sitters sur les panneaux d'affichage des centres



commerciaux. Cork City Childcare Company a publié un certain nombre de guides gratuits pour aider les parents à s'informer: "A Guide to Choosing Childcare" (Guide pour choisir la structure d'accueil de votre jeune enfant) et "How to Choose a Childminder" (Comment choisir une assistante maternelle).

Pour de plus amples renseignements

Cork City Childcare Company,
Penrose Wharf, Cork.
Tél 021 4507942
www.corkcitychildcare.ie

Systeme éducatif

La loi indique que tous les enfants doivent être scolarisés à temps plein entre l'âge de 6 et 16 ans (bien que la majorité des enfants commencent l'école à 4 ou 5 ans). En Irlande la plupart des écoles reçoivent une aide de l'état et l'école est gratuite pour tous les enfants, quelle que soit la nationalité ou la situation. Cependant certains frais sont nécessaires (par exemple pour les livres, la photocopie ou les uniformes scolaires). Une certaine aide est offerte aux personnes aux revenus modestes ou qui reçoivent des prestations sociales (par exemple l'allocation de rentrée

peut couvrir les frais encourus pour les uniformes, voir page 25).

L'année scolaire débute en septembre et toutes les écoles ferment en juillet et août (les écoles secondaires sont également fermées en juin). Les autres vacances scolaires ont lieu à Noël, à Pâques et entre les trimestres (généralement à la fin d'octobre et de février).

Écoles primaires

Lorsqu'ils commencent l'école, généralement à 4 ou 5 ans, les enfants sont inscrits à l'école primaire (ou nationale), où ils vont étudier pendant 8 ans. Vous pouvez envoyer votre enfant à l'école de votre choix, à condition qu'il y ait de la place. Une liste des écoles est à votre disposition auprès du Ministère de l'Éducation (coordonnées ci-dessous).

Coordonnées

Department of Education & Science,
Regional Office,
Heritage Industrial Estate,
Bessboro Road, Mahon, Cork.
Tél 021 4536300
email: ro_southern@education.gov.ie

Une fois que vous avez choisi une école, contacter le principal pour voir si une place est disponible. Dans le

cas contraire, il pourra vous suggérer une autre école. La plupart des écoles primaires dépendent d'une église (la majorité sont catholiques) mais il existe des écoles multiconfessionnelles et non confessionnelles.

Ecoles secondaires

A l'âge de 12 ou 13 ans, les enfants vont à l'école secondaire. Il existe un certain nombre d'établissements secondaires de type différent: l'école secondaire (secondary school) est le plus répandu. D'autres types d'établissements incluent les community schools (établissements scolaires utilisés par la municipalité en dehors des heures de cours), les comprehensive schools (établissements secondaires publics non sélectifs) et les collèges communautaires. Comme pour les écoles primaires, la plupart des écoles secondaires sont confessionnelles. Les enfants doivent rester au niveau secondaire jusqu'à l'âge de 16 ans. L'enseignement de la langue irlandaise est obligatoire, mais certains élèves peuvent être dispensés, par exemple les enfants qui ont été scolarisés en dehors de l'Irlande jusqu'à l'âge de 11 ans.

L'enseignement secondaire comporte 2 cycles, dont chacun est sanctionné par un examen:

- Le Junior cycle – un programme de 3 ans qui se termine par l'examen du Junior Certificate

- Le Senior cycle – un programme de 2 ou 3 ans (les programmes de 3 ans incluent une année de transition qui s'attache au développement personnel, à l'expérience professionnelle et à d'autres compétences nouvelles). La plupart des étudiants font le programme officiel du Leaving Certificate, qui comprend 6 ou 7 sujets. Cependant, d'autres options incluent le programme du Leaving Certificate professionnel et le Leaving Certificate Appliqué. L'entrée dans le 3ème cycle est généralement liée aux résultats obtenus au Leaving Certificate, les cours les plus populaires n'acceptant que les étudiants avec les meilleurs résultats.

Enseignement supérieur

En Irlande, l'enseignement supérieur est principalement assuré par les universités et les instituts de technologie, incluant University College Cork et Cork Institute of Technology. Les universités proposent des programmes de diplômes au niveau de la licence, de la maîtrise et du doctorat. Les instituts de technologie proposent des programmes débouchant sur des certificats, des diplômes de niveau licence, ainsi que sur des diplômes de troisième cycle. Tous les ans, chaque université et chaque IT publie une brochure gratuite, où sont présentés tous les cours et autres services.

Les citoyens irlandais et des pays membres de l'UE ne paient pas de frais d'inscription la première fois qu'ils suivent des cours de premier cycle ou de deuxième cycle à plein temps (à condition d'avoir vécu dans un pays membre de l'UE pendant au moins 3 des 5 années précédentes et que le cours dure au moins 2 ans). Les personnes ayant le statut de réfugié ont également droit à l'exemption des frais d'inscription. Tous les autres étudiants, y compris les personnes originaires d'un pays en dehors de l'UE, les étudiants de troisième cycle, les étudiants à temps partiel etc. doivent payer des frais d'inscription. Ces frais varient d'une université à l'autre et selon les cours et varient de 6.500 à 15.000€ par an.

Il existe un certain nombre de programmes de subvention pour aider les étudiants de 3e cycle. La subvention principale est la Higher Education Grants Scheme qui offre des bourses d'études aux étudiants y ayant droit qui poursuivent des études à plein temps. Des bourses complémentaires sont également à la disposition des étudiants défavorisés. Le système de bourses est ouvert aux citoyens irlandais et membres d'un pays de l'UE/EEE, aux personnes bénéficiant du statut de réfugié et à certaines autres catégories de personnes autorisées à demeurer en Irlande. Pour y avoir droit, votre revenu doit se situer en dessous d'un certain seuil et vous devez avoir vécu

dans la région pendant un an avant de faire la demande.

Comment s'inscrire aux études supérieures?

Les demandes pour la plupart des cours de 1er et 2e cycle à plein temps se font une fois par an (clôture des inscriptions le 1er février) auprès du Central Applications Office (CAO). Les demandeurs doivent indiquer les cours qu'ils souhaitent suivre et où ils souhaitent étudier dans un ordre de préférence. Une fois que les résultats du Leaving Certificate sont disponibles en août, les offres de places sont envoyées aux postulants. Les conditions d'entrée sont liées aux résultats du Leaving Certificate et certains cours nécessitent des résultats très élevés (ex. médecine). Une liste des cours et des informations concernant la procédure d'inscription est disponible dans la brochure CAO – CAO, 33 Eglinton St, Galway. Tél 091 5098000, www.cao.ie

Les étudiants adultes (mature students) (i.e. âgés de 23 ans et plus) peuvent faire une demande d'inscription à des études supérieures quels que soient leurs résultats de Leaving Certificate. Voir le "Guide for Mature Students" disponible gratuitement auprès du ministère de l'éducation (Dept of Education and Science). Les aides, les exemptions et les procédures d'inscription pour les étudiants adultes diffèrent selon les

établissements, nombre d'entre eux ont désormais des responsables pour les étudiants adultes qui peuvent donner conseils et renseignements.

Si vous avez déjà une qualification et souhaitez savoir si elle est reconnue en Irlande, veuillez contacter le National Qualifications Authority of Ireland, 5th Floor, Jervis House, Jervis St, Dublin 1. Tél 01 8871500, e-mail: info@nqai.ie

Coordonnées

Cork City Council,
Higher Education Grants section,
Tél 021 4924087/4924096
ou 4924363,
e-mail: highereducation@corkcity.ie
www.corkcity.ie

Cork Institute of Technology,
Bishopstown, Cork.
Tél 021 4326100, www.cit.ie

University College Cork
Tél 021 4903000, www.ucc.ie

Enseignement et formation professionnels

Entre le niveau suivant l'enseignement primaire et celui de l'enseignement supérieur, il existe également une variété d'autres cours d'enseignement et de formation professionnels. Le Comité de l'Enseignement Professionnel de la ville de Cork (Vocational Education Committee (VEC)) contrôle trois établissements d'enseignement professionnel:

- Cork College of Commerce, Morrisons Island, Cork. Tél 021 4222100.
- Coláiste Stiofáin Naofa, Tramore Road, Cork. Tél 021 4961020.
- St John's Central College, Sawmill St, Cork. Tél 021 4276410.

Chacun de ces derniers propose des cours de un, deux et trois ans, à plein temps ou à temps partiel dans toute une variété de domaines. Les cours Post Leaving Certificate (PLC) sont des cours d'un an, qui se concentrent sur les compétences professionnelles et techniques et ont lieu dans les écoles et les collèges communautaires. Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer à ces cours et les participants de certains programmes (ex. les Vocational Training Opportunities Scheme, VTOS) peuvent recevoir une allocation de formation.

FAS est l'agence nationale de formation et elle propose une formation dans un certain nombre de domaines de compétences aux personnes employées et aux personnes sans emploi (mais qui ont le droit de travailler). Les cours de formation de la plupart de ces programmes de formation sont destinés aux personnes sans emploi et ils sont en général gratuits et peuvent comprendre une allocation de formation. (voir coordonnées page 14).

Cours d'anglais

Des cours d'anglais sont proposés gratuitement par un certain nombre de groupes. L'accès à ces cours dépend de votre situation. Les principaux groupes incluent:

Cork Centre for the Unemployed,

13 North Main Street, Cork.

Tél 021 4275876,

e-mail: cctu@eircom.net

Les cours sont gratuits et ouverts à tous quelle que soit votre situation.

Welcome English, Convent Place, Cork – ouvert aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Pour de plus amples renseignements consulter le Welcome English centre, ouvert du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00, ou appeler Soeur Celeste, tél 087 9189841

Integrate Ireland – Les cours sont gratuits, mais uniquement ouverts aux

personnes bénéficiant du statut de réfugié. Pour en savoir plus, passer à Tigh Filí, MacCurtain Street, Cork entre 9h00 et 13h00 du lundi au vendredi.

Il existe également un certain nombre **d'écoles payantes** qui proposent des cours d'anglais, en voici quelques unes:

Cork International Language

Academy (CILA), Fitzgerald House, Grand Parade, Cork.

Tél.: 021 4905934. Inscription ouverte, règlement par cours, Internet et activités sociales gratuits.

Cork English College, 30-32

Patrick's Quay, Parnell Place, Cork.

Tél 021 4551522, frais d'inscription basés sur des cours de 10 semaines, inscription ouverte pour les cours pendant la journée, les cours du soir commencent en septembre, en janvier et en mars.

Cork Language Centre

International, 16 St Patrick's Place,

Wellington House, Wellington Quay,

Tél 021 4551661. Cours pendant la journée uniquement, inscription ouverte.

The Language Centre, O'Rahilly

Building, University College,

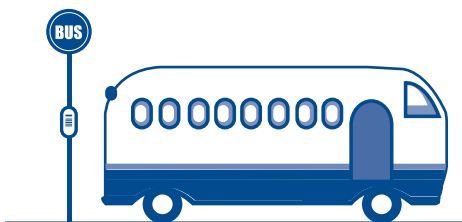
Cork. Tél 021 4902043,

e-mail: Info@langcent.ucc.ie

www.ucc.ie/esol

Cours pendant la journée et le soir, inscriptions en septembre, en janvier et à pâques.

Vie Quotidienne



Transports en commun

Les bus sont la principale forme de transport en commun à Cork. Bus Eireann gère 12 lignes de bus à travers la ville, dont la plupart transitent par le centre ville (voir carte, page 31). Les billets de bus ont un tarif fixe où que vous alliez en ville (en 2004 le billet était à 1,20€). Des tarifs réduits sont réservés aux enfants de moins de 16 ans et les personnes de plus de 66 ans peuvent demander des cartes de transport gratuit (qui vous permettent de voyager gratuitement en bus et en train partout en Irlande) auprès du Department of Social & Family Affairs. Les horaires de bus des différentes lignes sont mis à votre disposition gratuitement à la gare routière à Parnell Place.

Les bus de banlieue vers le reste de Cork et des services de bus express vers toutes les destinations en Irlande partent tous de la gare routière à Parnell Place. Les tarifs dépendent des distances parcourues, pour plus

de renseignements concernant les horaires et les tarifs, contacter Bus Eireann au 021 4508188, www.buseireann.ie

A Cork les trains partent de Kent Station et sont gérés par Iarnród Eireann (Chemins de Fer Irlandais). Il y a cinq lignes principales à partir de Cork: vers Cobh (Co. Cork), Tralee, Limerick, Rosslare et Dublin. Pour plus de renseignements concernant les horaires et les tarifs, contacter Iarnród Eireann au 021 4506766 ou consulter le site www.irishrail.ie

Des vols directs à destination de villes partout en Europe vous sont proposés à partir de l'aéroport de Cork, situé à cinq miles (8 km) du centre ville. Pour plus de renseignements concernant les services proposés contacter Cork Airport. Tél 021 4313131 ou consulter le site Web: www.corkairport.com

Des ferries effectuent la traversée entre Ringaskiddy (10 miles [16km] du centre ville de Cork) et le Royaume-Uni et la France.

Droits de vote

Le droit de vote des ressortissants étrangers varie selon le type d'élection:

- Toute personne âgée de 18 ans et plus (y compris les demandeurs d'asile) peut voter lors des élections locales (pour l'élection des conseillers à l'autorité locale, par exemple le conseil municipal de Cork).
- Seuls les électeurs irlandais peuvent voter lors des élections présidentielles, des référendums (changements à la constitution irlandaise) et des élections au Seanad (le sénat/la chambre haute du parlement).
- Les citoyens irlandais et britanniques peuvent voter lors des élections générales (pour l'élection des représentants au Dáil – la chambre basse du parlement).
- Les citoyens irlandais et les citoyens d'un pays membre de l'UE qui sont résidents en Irlande, peuvent voter lors des élections au Parlement Européen.

Pour voter lors d'une élection, votre nom doit figurer sur le **registre électoral**. Le registre est publié tous les ans par le conseil municipal ou le conseil du comté et comprend les noms et adresses de toutes les personnes âgées de plus de 18 ans et autorisées à voter. Le registre provisoire est présenté dans les bibliothèques, les bureaux de poste et autres bâtiments publics chaque mois de novembre et des changements peuvent y être apportés jusqu'au 25 novembre. Cependant, si vous avez le droit de vote et que votre nom ne figure pas sur le registre, vous pouvez demander à être rajouté dans le supplément au registre. Si vous changez d'adresse, il faut en avvertir le registre.

Pour de plus amples renseignements

Dept of the Environment,
Heritage and Local Government,
Franchise Department,
Custom House, Dublin 1.
Tél 01 8882000, ou
Appel local 1890 201607,
www.envirion.ie

Cork City Council,
Franchise Department,
City Hall, Cork.
Tél 021 4926222/021 4924000

Banques

En Irlande, les banques et les sociétés d'investissement et de crédit immobilier sont généralement ouvertes du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00. Lorsque vous ouvrez un compte, on vous demande une pièce d'identité avec photo, (passeport, permis de conduire etc.) et un justificatif de votre adresse permanente actuelle (généralement une facture de téléphone, de gaz ou d'électricité). Si vous n'avez pas d'original de facture (par ex. parce que les factures ne sont pas payées à votre nom) votre employeur peut vous aider en vous donnant une lettre indiquant votre nom, votre adresse, date de naissance et votre numéro PPS. N'hésitez pas à contacter la banque, car les documents nécessaires varient d'une banque à l'autre. Les frais de gestion de compte de certaines banques sont assez élevés, il est recommandé de vérifier les tarifs et de consulter plusieurs établissements avant d'ouvrir un compte. Les transferts d'argent peuvent se faire à partir d'une banque, d'une caisse d'épargne ou d'un bureau de poste.



Jours fériés

La plupart des lieux de travail sont fermés les jours fériés y compris les administrations, les bureaux de poste et les banques etc. Les services de bus et de train peuvent être réduits les jours fériés. Les magasins et les centres commerciaux du centre ville restent de plus en plus ouverts pendant une partie de la journée. Le vendredi saint et le jour de Noël, tout est fermé, y compris les pubs.

Jours fériés

- Jour de l'an, 1er janvier
- Saint Patrick (fête nationale) 17 mars
- Vendredi saint* fin mars ou avril
- Lundi de Pâque, fin mars ou avril
- Premier lundi de mai
- Premier lundi de juin
- Premier lundi d'août
- Dernier lundi d'octobre
- Jour de Noël, 25 décembre
- St Stephen's Day, 26 décembre

** Bien qu'il ne s'agisse pas officiellement d'un jour férié, de nombreux commerces ferment également le jour du vendredi saint*

Média

Journaux

L'Evening Echo est le principal quotidien de Cork, il se concentre sur les nouvelles locales. Il comprend une rubrique de petites annonces qui s'avère très utile lorsqu'on est à la recherche de certains articles à acheter, de certains services, d'un

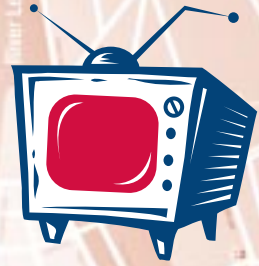
logement, etc. il existe également un certain nombre de journaux gratuits qui sont généralement distribués chaque semaine comme par exemple Inside Cork. Les quotidiens nationaux incluent le Irish Examiner, le Irish Independent et le Irish Times. Ces derniers présentent les nouvelles nationales et internationales et incluent certains jours des suppléments sur les logements et les offres d'emploi. Ces journaux et de nombreux autres peuvent être consultés gratuitement dans la plupart des bibliothèques. Metro Éireann est un journal mensuel qui comporte des informations récentes pour les immigrants et les communautés ethniques. Metro Éireann, tél 01 8690670, www.metroireann.com



Télévision & Radio

En Irlande, la compagnie nationale de télévision responsable des services publics de diffusion s'appelle RTÉ. RTÉ diffuse trois chaînes - RTÉ 1 et Network 2 (principalement en langue anglaise) et TG 4 (en irlandais). La quatrième chaîne TV3, est gérée par une chaîne de télévision privée.

La radio est également très populaire dans la vie irlandaise de tous les jours et les stations locales de Cork



représentent une assez bonne source d'information et de nouvelles, (ex: Red FM 104.5 – 106.1 et 96 FM, 95.4 – 96.8). Cork Campus Radio 97.4 FM héberge la seule émission de radio multiculturelle de Cork: "Diversity Speaks". Diffusé tous les mardis à 14h00, le programme aborde les questions concernant les diverses minorités ethniques qui habitent en Irlande et principalement à Cork. Pour de plus amples détails, contacter Cork Campus Radio sur le site radio@ucc.ie
Tél 021 4902170/4902008

Communautés de foi

Bien que la religion principale à Cork soit le catholicisme, le nombre des autres communautés de foi est en augmentation rapide. En voici quelques unes:

Eglise catholique, Cork & Ross Diocesan Office, Redemption Road, Cork. Tél 021 4301717, e-mail: secretary@corkandross.org
Church of Ireland, Diocesan office, 14 Cove Street, Cork. Tél 021 4272262, e-mail: office@cork.anglican.org

Société musulmane de Cork,
69 Riverview Estate, Glasheen, Cork.
Tél 021 4342955.

Mosquée, Heinz Haupt Health
Centre, Vicars Road, Togher, Cork.
Tél 087 2402832

Eglise Baptiste, MacCurtain Street,
Cork. Tél 021 4894464.

Congrégation israélite de Cork,
The Synagogue, 10 South Terrace,
Cork. Tél 021 4870413,
e-mail: rosehill@iol.ie.

**Communauté chrétienne
orthodoxe de Cork,** 1 Sydenham
Terrace, Monkstown, Cork.
Tél 021 4841187/086 3533113,

Témoins de

Jéhovah, Cork

Central
Congregation of
Jehovah

Witnesses, The
Kingdom Hall,
Hibernian Road,
Cork. Tél 021 4873174 ou
021 4770880.

Eglise presbytérienne, Trinity
Presbyterian Church, Little William
Street, off York Street, MacCurtain
Street, Cork. Tél 021 4891437,
e-mail: jfaris@presbyterianireland.org

Eglise méthodiste, Ardfallen,
Douglas Road, Cork.
Tél 021 4292503,

**Eglise de Jésus Christ des saints
des derniers jours,** Sarsfield Road,
Wilton, Cork. Tél 021 7434790

**Société religieuse des amis
(Quakers),** Summerhill South, Cork.
Tél 021 4504830.

Grace Christian Fellowship,
St Patrick's Woollen Mills, Douglas,
Cork. Tél 021 4372913,
www.graceireland.com

**The Father's Bosom Christian
Fellowship,** c/o South Parish
Community Centre, Grattan Street,
Cork.

Celestial Church of Christ,
8 Sydney Place, Cork.

**The Redeemed Christian Church
of God,** O'Sullivan's Quay Primary
School, Cork.

Christ Restoration Life Ministry,
7 Knapp's Square, Cork Arts Theatre,
Cork. Tél 021 4533549, 086 3065201

**Greater Light International
Ministries, Little Island Community
Centre,** Co. Cork.
Tél 021 4355154, 087 7774559



Groupes des pays d'origine

Il existe un certain nombre de groupes nationaux à Cork, par exemple: Le Partenariat Irlande Congo, la communauté somalienne à Cork, l'association des Camerounais en Irlande, le groupe de Côte d'Ivoire, le groupe des Zimbabwéens et Togolais en Irlande pour n'en nommer que quelques uns. D'autres groupes incluent l'association d'Europe de l'est Ireland and Kurdistan Solidarity Group (www.kurdistansolidarityireland.com) Les coordonnées peuvent changer souvent et de nouveaux groupes font

souvent leur apparition. Pour des coordonnées plus récentes et des renseignements concernant les autres groupes, contacter:

- Cois Tine Drop-In Centre, Convent Place, Proby's Quay, Cork et 21 Victoria Place, Cork.
Tél 021 4316593,
e-mail: coistinecork@eircom.net; ou
- NASC, The Irish Immigrant Support Centre, Sharman Crawford St, Cork.
Tél 021 4317411,
e-mail: nascork@eircom.net; ou
- Cork City Partnership, Sunbeam Industrial Estate, Mallow Road, Cork. Tél 021 4302310.

Endroits à visiter

En tant que nouveau venu à Cork, il y a beaucoup de bâtiments historiques et d'églises que vous aimerez peut-être visiter. Parmi les plus importants, on note l'église St Ann où les visiteurs peuvent sonner les cloches. Le clocher de Shandon est une des particularités de Cork. L'English Market dans Prince's Street est célèbre pour ses produits frais, on y trouve des produits venus du monde entier. Le musée public de

Cork se situe dans Fitzgerald's Park, et le principal musée d'art de Cork: la Crawford Art Gallery se



située à Emmet Place, on peut observer des tableaux et des sculptures. Le Cork Vision Centre, dans North Main St, abrite une maquette de la ville et présente de nombreuses informations sur les attractions et l'histoire de la ville de Cork. Pour de plus amples renseignements sur les endroits à voir et à visiter à Cork consulter l'office de tourisme (Tourist Information Centre), Grand Parade, Cork. Tél: 021 4273251 ou consultez les sites Web suivants www.cork-guide.ie, www.corkcity.ie ou www.cork-insight.com/corkcity/interest.htm

En matière de divertissement, à Cork on n'a que l'embarras du choix: cinémas, théâtres, musique et danse vous sont proposés en abondance. 'Whazon Cork' est un prospectus mensuel gratuit qui indique toutes les manifestations, on le trouve dans les bars et les magasins, ou on peut le consulter sur le site www.whazon.com/cork

Bibliothèques

Cork possède un réseau de bibliothèques qui sont ouvertes à tous ceux qui vivent ou travaillent en ville. L'entrée est libre et vous pouvez entrer et lire un livre ou le journal gratuitement, obtenir des renseignements sur la ville, sa culture, ses infrastructures, son passé, avoir accès à l'Internet et envoyer des e-mails. Pour emprunter des livres

vous devez vous inscrire à la bibliothèque, et pour vous inscrire vous avez besoin d'un justificatif d'adresse et de payer des frais d'inscription minimales. Toutes les bibliothèques ont des ordinateurs en libre accès avec des liens Internet qui sont à votre disposition pour 1,30€/mn et une bibliothèque pour enfant. Les bibliothèques organisent souvent des manifestations gratuites pour les enfants et les adultes et proposent des sources d'information utiles sur ce qui se passe localement.

Central Library, Grand Parade, Cork. Tél 021 4924900. Ouvert du lundi au samedi, de 10h00 à 17h30 (comprend une musicothèque et une bibliothèque d'études locales).

Douglas Library, Douglas Village Shopping Centre, Cork. Tél 021 4924932. Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 17h30, ouvert tard le jeudi jusqu'à 20h30.

Hollyhill Library, Hollyhill Shopping Centre, Cork. Tél 021 4924928. Ouvert le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h00 à 17h30, le jeudi de 13h00 à 20h00.

Mayfield Community Library, Murmont, Mayfield, Cork. Tél 021 4924935. Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30. Ouvert tard le mercredi jusqu'à 20h00.

St Mary's Road Library, Cathedral Cross, Cork. Tél 021 4924933. Ouvert du mardi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Tory Top Road Library, Ballyphehane, Cork. Tél 021 4924934. Une nouvelle bibliothèque est en construction et ouvrira ses portes au printemps 2005. En attendant, un bibliobus est à votre disposition au Ballyphehane Community Centre, Tory Top Road, le vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Le bibliobus visite également d'autres endroits de la ville, pour plus de renseignements veuillez consulter Cork City Library Service. Tél 021 4924900





Jardins publics

La ville de Cork possède de nombreux jardins publics, terrains de jeux et promenades agréables.

Fitzgerald Park

est assez

proche du

centre ville et

possède une

fontaine et un plan

d'eau d'agrément ainsi

qu'un terrain de jeux. Les Lee Fields, à l'ouest de la ville, sont un lieux de loisirs traditionnel de la ville de Cork, tandis que le Lough dans la banlieue sud-ouest est un lac et une réserve pour les oiseaux, où vous pourrez admirer de nombreux canards et cygnes. A l'est de la ville, la Marina Walk va à Blackrock en passant devant l'Atlantic Pond, un endroit agréable qui comprend des berges engazonnées et un lac décoratif. D'autres jardins publics importants de la ville incluent le Glen River Park, le Shalom Park à Monerea Terrace et le Bishop Lucey Park dans Grand Parade.

Installations sportives

Cork possède une grande variété d'installations sportives. Certaines sont privées (ex. de nombreuses salles de gym et piscines) et l'accès y est réservé aux membres. D'autres sont associées aux établissements

d'enseignement supérieur (UCC et CIT) et ne sont pas toujours ouverts au public. Vous trouverez ci-dessous quelques unes des installations sportives publiques à Cork:

Natation

- Leisureworld, Bishopstown, piscine, gym et terrains de sport tous temps pour équipes de 5-7 joueurs. Tél 021 4346505
- La piscine Gus Healy située Nursery Drive à Douglas. Tél 021 4293073
- La piscine Mayfield située Old Youghal Road est ouverte au public à certaines heures. Téléphoner au 021 4505284 pour de plus amples renseignements
- La piscine Matt Talbot à Churchfield est en rénovation et rouvrira ses portes courant 2005.

Autres installations sportives publiques:

- Terrain de golf municipal Ted McCarthy, Skehard Road, Mahon, Cork. Tél 021 4292543
- Le Sam Allen Sports Centre possède 6 terrains de sport tous temps, qui peuvent être loués à l'heure. Le centre se situe à Knockfree Avenue, Churchfield. Tél 021 4211688/689



Des terrains de sport tous temps peuvent également être loués au Glen Resource and Sports Centre, Glen Avenue, Cork. Tél 021 4550511

Les centre de loisirs à Knocknaheeny, Tramore Road et Mayfield, peuvent tous être loués pour le football, basket-ball, ping-pong, badminton, volley-ball ou tennis en salle.

Personnes à contacter:

- Terence McSwiney Community College, Harbour View Road, Knocknaheeny, Cork. Tél 021 4397740.
- Coláiste Stiofán Naofa, Tramore Road, Cork. Tél 021 4961029.

- Mayfield Sports Complex, Old Youghal Road, Cork. Tél 021 4505284.

Cork possède également un nombre important de terrains de sport répartis dans la ville, qui sont loués à des associations sportives individuelles ou à des associations de la collectivité.

Informations supplémentaires

Cork City Council,
Recreation, Amenity & Culture
Department,
Abbey Court House, Cork.
Tél 021 4924323,
www.corkcity.ie.

